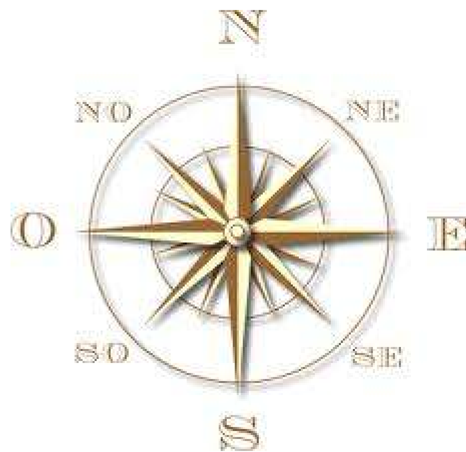


Petit Guide du bon gouvernement

au service des politiciens libanais consciencieux

Jean-Pierre Fattal





2007

Jean-Pierre Fattal

Petit Guide du bon gouvernement

au service des politiciens libanais consciencieux

Version électronique
Beyrouth - Liban

A mes frères et sœurs du Liban
qui ont toujours su montrer du
courage à vivre au milieu des péripéties.

Du Même auteur

- Machines Agricoles et Engrais dans le Développement de Pays arabes, Etude Prospective 1979-2000, (1979), 127 pp.

- Plaidoyer pour une bibliothèque nationale du Liban : Ebauche de la cité culturelle : avec 1 croquis, 6 schémas et 20 tableaux, 125 pp. – Publié par l'Association des Antiquaires et des Collectionneurs du Liban, Beyrouth, (1998).

Introduction

Il m'a paru bon de publier ce petit guide pour éclairer les hommes qui occupent des fonctions de service public. Il présente un regard moral sur le gouvernement. Nous posons la question de conscience devant les faits et les situations et contrairement aux attentes des lecteurs, ce petit guide ne fournira pas de recettes toutes faites sur le bon gouvernement pour ne pas tomber dans le travers de l'idéologie. Il renvoie le lecteur à sa conscience face à ses choix et à ses décisions politiques.

Dans notre démarche interrogative, nous traitons de ceux qui gouvernent ou aspirent à gouverner au Liban. Chez eux se retrouvent des motivations très diverses et si parfois leurs options politiques, économiques, sociales et culturelles sont similaires, leurs applications diffèrent sensiblement et les résultats escomptés sont forts différents. L'attitude et le comportement moral des dirigeants sont essentiels s'ils veulent que leur politique donne des fruits bienheureux.

La multiplicité des motivations personnelles au départ d'une vie politique fait que nombreuses sont les personnes engagées, qui découvrent un jour, qu'elles ont emprunté cette voie publique pour satisfaire un idéal d'amour, mais qu'au bout d'un certain temps elles y étaient demeurées par intérêt. Elles ne trouvent plus leur épanouissement dans l'engagement mais dans les affaires et le commerce facilités par la position. Ceux-là ont bien deviné que la place était avantageuse, même au prix d'un détournement de la fonction.

Plus idéalistes sont ceux qui ne terminent pas leur vie publique mais préfèrent se retirer avant de connaître l'usure et l'amertume. En vain ont-ils tenté de faire avancer leur idéal mais ils se sont heurtés aux lourdeurs des organisations et aux obstacles humains.

Les destinataires de ce petit guide sont les hommes et les femmes qui ont un rôle public et une conscience suffisamment vive de leur mission et de leurs responsabilités. Ils auront compris que leurs aspirations personnelles étaient conformes au sens de la fonction qu'ils occupaient.

Cette palette de motivations et d'objectifs personnels forme le tableau déchiré de la vie politique du Liban. Au milieu de cette diversité et de ces déchirements, ce petit guide va essayer de frayer un chemin à celui qui désire s'interroger sur le sens de son engagement et sur la probité de ses décisions. Aussi demeure t-il sur les plans spirituel et moral en ne posant qu'indirectement la question de l'efficacité des choix émis par les politiques.

Dans la mesure où les hommes suivent de façon consciente ou inconsciente le sens donné à leur vie, le petit guide poursuit sa propre finalité et espère, par une clairvoyance accrue des hommes politiques, parvenir au progrès du bien commun dans le Liban contemporain.

Le bien commun est celui de tous les membres de la société qui la compose. Il se traduit pour chacun, par ce que le Liban a longtemps connu, autrement-dit une vie heureuse, convenable et équilibrée.

Le bien commun trouve son fondement dans le droit divin et la loi éternelle. Selon Saint-Augustin le droit divin est la volonté de Dieu qui commande de conserver l'ordre naturel et puisque Dieu est le principe de tout être, Alpha et Oméga, tout revient à Lui. Le droit divin embrasse tout l'ordre crée et de Lui découlent toutes les autres lois, les lois naturelles et les lois humaines.

Si la loi Divine, nous appelait à demeurer le regard tourné résolument vers Dieu, la loi naturelle nous conviait à agir dans le sens du bien commun. Plus concrètement, si la loi Divine a pour bienfait la maîtrise de nos appétits pour l'unique service de Dieu; la loi naturelle, qui lui est soumise a pour valeur de limiter nos appétits aux besoins de notre nature humaine; besoins vitaux, personnels et spirituels. La réalité est que les faits ne se déroulent pas ainsi puisque dès le commencement de l'histoire humaine, ces deux lois, divine et naturelle ont été supplantée par une autre, une loi d'appropriation individuelle, devenue depuis lors « loi du marché » qui a plutôt exacerbé la concurrence entre les hommes, au détriment de la coopération entre-eux.

Les lois humaines, le droit et la jurisprudence sont venus se greffer à la loi naturelle pour rétablir les équilibres rompus par la loi d'appropriation individuelle. C'est que la loi du marché aboutit, en l'absence d'un arbitrage supérieur, à un enrichissement excessif des uns et à un appauvrissement irréductible des autres, voire même à la tyrannie d'un petit nombre et la perte d'une large part de liberté pour le restant des hommes.

L'action gouvernementale qui n'obéit normalement pas à la loi du marché, a pour objectif la régulation des forces qui s'y affrontent. Aussi la situation que nous vivons quotidiennement est-elle la résultante d'un compromis entre la loi du marché et le bien individuel d'une part, la loi naturelle et le bien commun d'autre part.

Les hommes et les femmes qui font les bons gouvernements sont ceux qui savent prendre de la distance avec les impératifs utilitaristes et les comportements que le marché leur impose pour épouser une finalité « intégrale », à l'image de Dieu et les comportements qu'impose la loi Divine à l'intégralité de notre personne. Ils renoncent au passage à la maximisation de la satisfaction individuelle, à la séduction et au « paraître meilleur », pour l'esprit de service, l'attention à la misère, l'ambition au service de l'autre et l'humilité face aux situations.

Les hommes, marqués d'un sens religieux ont le souci de vivre vertueux; le chrétien est invité à vivre les vertus théologales, foi, espérance et Charité mais aussi les vertus cardinales, prudence,

justice, force et tempérance. Le musulman est appelé à se plier sa vie durant à la bienveillance, la compassion, la justice et le respect de ses frères.

Dans cette acception découlant de la loi Divine, gouverner n'est pas seulement bâtir des projets et décider, mais Être. On verra que l'homme politique gouverne d'abord par son être, ensuite par ses idées et très peu par ses besoins. Il est homme public, scruté et observé par le peuple dans ses moindres gestes. Ses paroles sont analysées au regard de son attitude. Il est imité par son entourage et au-delà, par la population qui lui a accordé ses suffrages.

Nous espérons que ce petit guide du bon gouvernement contribuera à l'amélioration de la gouvernance du Liban, pays dont nous savons qu'il jouit d'une grande âme mais auquel un grand cœur fait toujours défaut.

Les fondements religieux et moraux de l'art de gouverner

Sur les Vérités de la foi religieuse.

Au Liban, où la place de la religion, n'a guère d'égal ailleurs, vous demandez-vous si vous êtes suffisamment instruit sur les vérités de la Foi de la communauté, dont vous affirmez être un des représentants? Avez-vous bien compris quelle est l'exigence de l'Evangile? Saisissez-vous toutes les prescriptions du Coran? Savez-vous que si vous représentez votre communauté, vous serez mesurés sur le message qui forme votre point d'appui ? Votre référence, ce sont les Evangiles et le Coran qui inspirent notre droit et lui assure une proximité avec la personne humaine considérée dans son intégralité avec ses besoins vitaux, personnels et spirituels. Êtes-vous certains de ne pas prétendre représenter votre communauté en ignorant les écritures sur lesquelles sa vie s'appuie et sans lesquels il n'y aurait ni chrétiens, ni druzes, ni sunnites, ni chiites, ni ce Liban qui a attiré tant de convoitises et qui suscitent toujours autant d'intérêt?

Un chrétien appelé à gouverner, peut-il omettre la charité chrétienne? Peut-il nier le pardon et la vérité de la révélation? Un musulman, pourrait-il se détourner des piliers de la sagesse et donner l'impression aux non-croyants que le bien est inexistant dans le Coran et que la tolérance y est une illusion de lecture?

Si vous ne possédez pas cette connaissance approfondie des écritures, en vertu de quel fondement jugez-vous des événements dans ce pays où la religion est presque tout? Comment les juges que vous avez choisis jugent-ils en votre nom? Que serait cette justice qui ne reconnaîtrait pas, que la charité et la miséricorde, doivent être de notre vie quotidienne? Que serait ce jugement par un juge qui refuserait l'idée que l'homme de droit est un homme, humble, à l'image de l'homme de foi?

Comment admettre qu'un tel juge ne soit pas sévère envers lui-même, lorsqu'il s'écarte de la vérité divine, de la morale et du droit au nom desquels il tire son jugement?

Que ressentirait le condamné si le juge, confessant la divinité de Jésus-Christ, ignore l'espérance et le pardon? Quel serait son sentiment si le juriste musulman, se plaçait hors de toute référence à l'Islam, et renonçait au droit pour le non droit?

Il vous faut prendre et reprendre en mains les textes saints et sacrés. Revoyez régulièrement le message qui vous a été confié pour mettre en pratique le bien qu'il vous invite à promouvoir. Ne restez pas dans l'ignorance des enseignements et des écritures. Ne croyez jamais les avoir acquis définitivement.

De la vertu personnelle dans l'art de gouverner

Un jour n'est-il pas arrivé, où vous vous êtes fait la réflexion que ce peuple libanais est indigne de la démocratie et que le gouvernement qui lui sied est celui qui le reprend par la force? Ne vous est-il jamais venu à l'esprit de conclure que par la place que vous occupiez dans la vie politique libanaise, vous aviez une supériorité de compétence, vous bénéficiez d'un soutien populaire et disposiez de moyens à votre disposition qui vous dispensaient de vivre les préceptes de la religion dont vous étiez pourtant le représentant et de laquelle vous tiriez votre légitimité, porté par votre communauté ?

De quel secours peut être la vertu, dans la gouvernance de notre pays? Pourquoi faudrait-il s'encombrer de l'humilité, de la bonté, de la vérité, de la tempérance, de la justice ou encore de la miséricorde envers nos frères? Pourquoi serait-il nécessaire d'avoir un doux regard sur les réalités que vivent les habitants de notre pays? A quoi bon toutes ces vertus, si le peuple que vous gouvernez est indigne et réfléchit l'orgueil, la vantardise et l'arrogance?

Le gouvernement du Liban est une mission qui exige force humilité. Comment maintenir en coexistence des communautés diverses? Après les souffrances de la guerre, endurés par notre peuple, il n'est plus tolérable de conserver la nuque raide et le cœur enflé. Souvenons-nous des élans de générosité manifestée au début de la guerre civile, lorsque des particuliers et même des Institutions ont rivalisé de noblesse de cœur et d'un sens très fort de l'autre. De quelles expressions de la bonté notre peuple fut parfois la source?

Aujourd'hui comment faire admettre aux gouvernants, qu'il leur faille avec les moyens qui leur sont confiés, diffuser du bien et rien que du bien autour d'eux. Ils doivent le dispenser dans les soins de santé, à travers la sécurité, par l'éducation, dans un travail humain et reconnu.

Pensez-vous sincèrement que notre peuple accepte la négligence en matière politique? En réalité, il craint pour lui et son pays, mais il ne pourra survivre encore longtemps sans certitude de vérité de votre part. De quelles manières lui construire un avenir solide, s'il est manipulé par des discours creux, sans lendemain, qui joignent ne serait-ce que l'exagération à la carence de vérité dans l'expression publique?

Il serait illusoire de penser que le Liban puisse encore être gouverné par la surenchère et l'extrémisme. Le pays est mort une première fois de ses tensions; il se relève quelque peu mais lentement par le dialogue; il ne reprendra vie et paix que par la mesure et la tempérance, deux vertus qui sont l'expression de l'homme de foi, façonné par la prière. Tant le christianisme que l'islam, tous deux peuvent tomber dans le fanatisme, s'il ne pratique pas la modération au quotidien. Être modéré sur les méthodes, sans renoncer à l'essentiel, tel est le bon gouvernement pour le Liban dans sa mosaïque religieuse.

Pas de justice sans liberté, encore moins de liberté sans justice. Voulez-vous que notre pays soit gouverné à l'instar des dictatures dont le XXe siècle en Europe et en Orient ont mis tant de temps à se défaire? Jésus-Christ est mort d'une justice molle, il est ressuscité d'une justice Divine; Hussein et Ali ont tous deux péri d'une justice guerrière tandis que nos frères sunnites ont parfois du mal à se libérer d'une justice inique dans laquelle les ont placé la guerre et les régimes totalitaires de notre Proche-Orient. La justice a besoin d'être juste. Elle doit être libre et neutre, humaine et exercée en finesse pour élargir le champ de liberté accordé à nos concitoyens.

Vous ne pouvez faire le deuil de la vertu dans l'art de gouverner. Votre rôle est d'élever le peuple vers le “pole” que vous incarnez. Vous n'y parviendrez pas sans modestie face à la charge qui vous est confiée. C'est une charge immense, lourde, usante; vous ne pouvez vous désintéresser de ces vertus que le peuple souhaite constater dans votre personne car il vous a mandaté. Si l'attitude des dirigeants ne diffère pas de celle du simple citoyen, quel espoir reste-t-il? Qui reconstituera cette société libanaise très émiettée et l'élèvera en une nation digne et fière?

L'ordre religieux et l'ordre laïque

Le chemin qui sépare la religiosité de la laïcité, n'est que d'une courte distance. C'est presque une ligne de crête sur laquelle on avance avec hésitation. Il n'est pas rare de se croire laïc et de se retrouver sur le terrain du religieux car en refusant la religion, parfois avec véhémence, le laïc s'immisce dans les questions religieuses. Il arrive tout aussi souvent de se clamer religieux sans admettre que nos passions et nos affections charnelles et idéologiques ainsi que les sollicitations de la vie moderne nous raccrochent au profane et nous font renoncer à la rigueur religieuse. Lorsque

ces erreurs se produisent chez des gouvernants, elles ont des conséquences autrement plus importantes.

La tentation des religieux, n’est-elle pas de s’ingérer dans les affaires de l’Etat afin de protéger la religion de toute influence profane? A l’époque de l’Eglise apostolique, Tatien et Tertullien prônait la rupture avec le profane pour se mettre à l’abri de toute tentation. Les branches fondamentalistes de l’Islam se font les défenseurs d’un Islam qui demeure à l’abri des contagions profanes. La radicalisation oublie que la vie de foi et de religion s’améliore au contact du profane en relevant les défis que le second lance au premier. Comment bon se remettre en cause, si toute la sphère qui nous entoure est homogène?

La laïcité est une conception occidentale de la vie publique. Elle provient de l’esprit des lumières et de la révolution française. Il serait illusoire de la promouvoir dans notre pays car on n’efface pas comme cela un sentiment religieux si profondément ancré. Il y a sûrement un chemin médian qui sera dessiné si votre attitude retrouve le sillon du bien commun et grâce au bon exemple que vous diffuserez lorsque chaque sphère détiendra son domaine propre, sans se rejeter l’un et l’autre?

Les Evangiles nous rapportent-ils pas une parole de Jésus qui invite ses disciples à « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Pour tenir ce juste milieu, nous nous interrogeons sur le bienfait que fourniraient les laïcs en renversant l’affirmation : « rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César ». Un double danger nous guette. Le premier est de voir les religieux décider de la politique économique, sociale, ne donnant le choix au profane que d’obéir et se soumettre. Le second n’est autre que le risque de voir le profane confisquer au religieux ce qui lui appartient de toujours. Par ne citer qu’un exemple, il suffirait que l’Etat décide du travail le Vendredi ou le Dimanche, pour s’ingérer de façon flagrante sur le terrain de l’autre en remettant en cause le caractère si profond du jour de repos.

Gouvernants, vous qui représentez notre Etat, vous n’ignorez pas que dans notre pays les citoyens sont très sensibles à l’attitude que vous adoptez sur les questions religieuses. Aussi est-on autorisé à vous demander si vous vous posez régulièrement la question qui vous interpelle personnellement : Est-ce que je rends toujours à Dieu ce qui lui appartient? Êtes-vous réellement fidèle au Créateur et aux choix qui conviennent à la nation libanaise pour une société ou profane et religieux vivent côte à côte, s’acceptent et se respectent, voire même travaillant l’une pour l’autre et disposant chacune de sa sphère propre? Essayez-vous ainsi de protéger le religieux des invasions du profane? Il reviendra alors aux religieux de veiller à ce que les Eglises et les Mosquées n’empiètent pas trop sur vos choix et vos décisions politiques? Vous avancez ici sur un chemin de Crête tendu entre religieux et profane qui exige beaucoup de rigueur, loin de l’inattention, de la fanfaronnade ou de la défiance.

Du choix des bons conseillers et des bons collaborateurs

Quelque soit votre place dans la vie politique, vous avez besoin d'être éclairés et d'être conseillés car notre monde est complexe. Il vous faut comprendre ce qui se passe autour. Tous seuls, vous pourriez vous sentir bien seul. Vous avez peut-être un conseiller ne serait-ce qu'un subalterne. Vous devez le choisir; mais attention! Souvenez-vous qu'il y a peu d'hommes engagés dans la vie politique qui n'aient été tentés de s'entourer de conseillers flatteurs, voire obséquieux, à même de ne jamais contredire, qui aident leurs ambitions sans jamais vraiment ajouter à ce qu'ils savent mais uniquement à ce qu'ils leurs manque? Vérifiez qu'ils ne sont pas plutôt dans votre entourage pour dresser les autres contre vous. Assurez-vous qu'ils ne pratiquent pas l'intrigue. Oh que de besoins en vanité et en gloire, en considération et en biens éphémères qui ne manquent pas de détourner la décision politique de ses véritables buts?

Il est aisé de constater qu'au Liban, la flatterie est parfois la clé de l'avancement. Comment connaître les vraies réalités du peuple qui vous a élu, si un écran vous en sépare? C'est en réalité un double écran qui vous cache la vue, celui assez épais de la vanité et celui des conseillers flatteurs qui travaillent pour eux-mêmes, car vous ne les avez pas choisi pour le peuple.

L'art de gouverner c'est l'art de bien s'entourer. Une saine attitude, une politique élevée est celle qui se dote d'un personnel vrai, sincère, authentique, plus soucieux d'être que de paraître; il vous faut un personnel et des conseillers qui sachent vous dire les vérités; des collaborateurs et des conseillers qui ne vous manipulent pas, afin que vous ne manipuliez pas à votre tour ceux qui vous ont accordé la faveur de vous porter au rang qui est le vôtre.

Qu'ils sont heureux ceux, dont les conseillers sont conseillers de conscience; pour y parvenir, entourez-vous de personnes de confiance, qui soient vertueuses et dont la vertu est reconnue. Ne choisissez pas vos conseillers par faiblesse, par convenance, pour vous réservez une vie confortable. Prenez-les témoins de vos dilemmes, de vos choix douloureux; vous découvrirez que de tels conseillers sont pieux, droits, intègres; avec eux, s'examinent non seulement les conséquences politiques des décisions mais aussi, la justification morale des choix et des orientations par rapport à la loi naturelle. A l'instar du droit des gens, plus communément appelé le droit privé, qui régule les écarts de comportement, le conseiller de conscience régule les écarts au regard de la loi religieuse; il arbitre les conflits entre la vanité personnelle et l'obéissance à la loi divine, entre l'orgueil qui rejette l'autre et la nécessité de gouverner pour lui, entre la recherche d'une gloire vaine et le salut par l'humilité.

C’est au gouvernant d’exiger la vertu chez ses conseillers. Il leur donne les moyens de s’y tenir. Par une bonne rémunération, il leur évite de sombrer dans la corruption; par son comportement sobre, il leur donne l’exemple.

Savoir reconnaître les mérites de vos subordonnés

Nous devons apprendre à reconnaître les mérites de ceux qui travaillent pour nous. Dans les démocraties, l’Etat est au-dessus du peuple et les gouvernements sont élus au suffrage majoritaire. De ce fait le citoyen doit à l’Etat et à ses serviteurs, honneur, respect et obéissance car nos gouvernants ont été élus pour travailler au bien commun. Les citoyens doivent aussi à leurs gouvernants, générosité par esprit civique et attachement par solidarité. Le dévouement demandé au peuple, ne doit faire oublier aux gouvernants que ni le sang, ni le rang, ni la popularité ne leur donne des droits sur les citoyens. Le suffrage qui les a portés aux responsabilités est provisoire et conditionné à leur comportement. L’affection et l’attachement demandés aux citoyens sont gratuits et désintéressés; nos gouvernants ne doivent pas l’omettre mais s’en rendre digne par leur attitude.

Dans la réalité, il est vrai que nous trouvons toujours des défauts à nos dirigeants. Ils nous apparaissent souvent loin de nos attentes et reprochables car nous ne récoltons pas la reconnaissance qui nous les a fait élire. Mais aussi, n’est-il pas vrai que parfois, à peine ils sont élus, ils dénigrent ceux-là mêmes qui leur ont donnés leurs suffrages? C’est comme si l’élection ou la nomination n’était qu’un premier degré pour aller plus loin. Dites-nous à présent pourquoi progressivement, il arrive à certains parmi vous d’être irrités lorsque votre ambition est contrariée? La pression, le despotisme même sont exercés sur le peuple qui serait plus tranquille, s’il devenait plus passif. Les initiatives sont paralysées de peur de bousculer les ambitions de certains. N’avez-vous jamais perçu les initiatives du peuple comme des menaces sur votre gloire? Soudainement vous n’apparaissiez plus comme l’artisan de l’idée, du projet. Ne luttiez-vous pas pour récupérer l’idée de l’autre et étouffer sa créativité pour la faire vôtre?

Nous devrions faire comprendre à nos gouvernants, qu’ils se renforceraient, s’ils acceptaient le partage. Comment leur dire que le peuple verrait leur gratitude comme la preuve du bien fondé de leur élection? En accaparant systématiquement les fruits de l’effort de vos subordonnés et de leurs sujets, vous risquez de vous retrouver bien alors qu’en reconnaissant l’effort selon le mérite, vous augmentez le nombre de vos fidèles; vous élargissez la base de votre pouvoir, la faisant passer du suffrage à l’essai, à des assises certaines que le partage et vos gestes magnanimes renforcent.

L’absence de reconnaissance trouve son revers dans les faveurs. Les gouvernants privent ainsi les méritants de leur récompense. Ils captivent en revanche, les uns, par leurs largesses et corrompent,

les autres, par l'espérance de pareilles grâces. C'est ainsi que la liberté de penser est retirée au citoyen. Quels sont les avantages que tire notre peuple de traitements? Le fait que quelques fonctionnaires aient évolué dans leur avancement, quel bienfait cela apporte t-il au pays ? Que gagnent nos concitoyens de l'enrichissement d'un groupe de favoris?

N'y aurait-il pas au contraire des personnes qui pourraient devenir des serviteurs exemplaires de l'Etat par la douceur du service désintéressé et le maintien de personnages vertueux à la tête de la République plutôt que par une distribution abondante de bienfaits qui ne répondrait pas à leurs aspirations? Et vous les gouvernants? Quelle est l'assise la plus sûre pour vous? Des sujets vénaux et intéressés ou bien un dévouement honnête et sans ambition personnelle si ce n'est d'avoir servi le peuple.

Il est vrai que parfois les serviteurs publics doivent donner. Pour garantir la neutralité de leurs dons et une bonne réponse à leur mission, il faudrait s'assurer du fait qu'ils n'agissent ni par faveur, ni par intérêt, mais que la République ait à gagner d'un tel don.

Les dons que distribuent nos gouvernants ne proviennent pas de leur fonds personnels. Il s'agit des biens de la République. Ces biens ne devraient être que la récompense du mérite or, par leurs faveurs, ils se muent en instrument de l'injustice. Nos gouvernants ne les dispensent pas toujours par conviction mais parfois et bien souvent pour éloigner des menaces et des ennemis capables de leur nuire.

Ils sont pourtant à même de pouvoir mesurer l'offense qu'un tel usage arbitraire des biens publics peut causer auprès des citoyens méritants. Pour remédier à ce problème, un organe de contrôle de la dépense à priori, viendrait minimiser la mauvaise affectation des ressources publiques qui sont d'une certaine importance.

Aussi, une priorité sera donnée à l'affectation des fonds publics en appointements des fonctionnaires plutôt qu'à la dilapidation en grâces à des personnes beaucoup moins capables. Un contrôle plus rigoureux des décaissements permettrait de rétablir les situations salariales de nos fonctionnaires qui, aujourd'hui, se contentent de revenus insignifiants pour leur dignité et leur mérite. Ces faveurs distribuées de façon secrète sont considérables. En revanche, rien n'empêche qu'un fonds d'intervention d'urgence vienne à la rescousse en cas de dépenses imprévues. En définitive, une dépense sagement décidée et dispensée rapporte aux gouvernants plus de gloire que des fanfaronnades guerrières ou des promesses irréalisables qui galvanisent le peuple.

Il est, en effet, urgent que la situation de nos fonctionnaires soit rétablie par une augmentation autre que l'indexation. Il leur faut un revenu honnête, qui corresponde aux mérites de leur service. Nous devons encourager et leur reconnaître le dévouement et le zèle. Ces deux vertus sont à l'origine des

honneurs et de la fortune de notre service public. Les risques de corruption ne pourraient qu'être sensiblement amoindris et il n'y aurait plus de complaisance dans des situations médiocres. La haine, la jalousie et les intrigues perdraient de leur influence. Votre vie, à vous gouvernants, serait certainement facilitée par ce changement qui vous éviterait bien des manœuvres à l'égard de nos Emirs, bien des détournements à destination des grandes familles, et tant de faveurs au profit du fils d'un tel ou du neveu d'un autre.

Il ne faut pas s'étonner qu'avec les appointements qu'ils reçoivent, nos fonctionnaires travaillent mal, qu'ils ne se forment pas, qu'ils sont même corrompus, exerçant plus d'un emploi en même temps. Ils terminent leur vie professionnelle dans une grande gêne, cette gêne qui tient lieu de reconnaissance de la part des élus de la nation.

Gouverner pour les enfants c'est assurer la liberté

Les enfants ne sont pas nos enfants pour ce qui est de la liberté de leur âme. Mais les enfants sont bien les nôtres dans l'exercice des responsabilités publiques car le Liban leur appartient et les adultes n'ont fait que l'accaparer. Il suffit de s'interroger sur ce qui fut réalisé dans notre pays pour que les enfants y trouvent la liberté que chantait pour eux, Gibran.

Serviteur public, n'avez-vous pas connu, dans l'exercice de vos fonctions, l'oubli de la jeunesse? N'avez-vous pas considéré les enfants comme des êtres qui, de toutes les façons, se soumettront puisqu'ils n'ont guère d'aspirations propres et qu'ils sont dépourvus d'opinion sur l'héritage que nous lèguerons? Mais la jeunesse, la connaissez-vous suffisamment? Savez-vous par exemple, quelle est la part de la population que se trouve au dessous de dix-huit ans? Jugez-vous que les lois qui les concernent et les aident, sont à la mesure de leur poids dans la société?

Quant à nos espaces de vie, nos sites patrimoniaux et nos préoccupations quotidiennes, ils sont le reflet de nos comportements. Ceux-ci tiendraient-ils compte de notre jeunesse? Pourquoi notre pays présente t-il si peu d'espaces destinés aux jeunes? Pourquoi ne disposons-nous pas de plus de terrains de sport à leur usage? Plutôt que de se faire la guerre dans les rues, nous l'aurions faite sur les terrains de jeux. Pourquoi, les écoles publiques ne sont-elles pas mieux pourvues en équipements et matériels? Qu'est-ce qui explique l'absence de lieux de loisirs et de culture pour les enfants et les jeunes? Pourquoi n'avons-nous pas de parc zoologique? Pourquoi sommes-nous privés d'un jardin botanique? Pourquoi nos budgets n'ont-ils pas prévus un musée géologique et préhistorique? Pourquoi trouve-t-on tant d'enfants qui traînent dans les rues? Dites-nous comment nos villes sont en cours d'aménagement pour les enfants qui connaissent des handicaps plus ou moins importants?

De l'éducation que dit-on? Nous savons que les enfants ont besoin d'un cadre familial paisible, de logements décents, une sécurité matérielle et familiale garanties ainsi qu'une santé suivie. En outre, il leur faut une instruction fondée sur l'histoire et les traditions de notre pays, sans crispation ou aveuglement, aussi sans dilution dans la griserie d'un monde qui progresse sans repères. Nous leur devons une protection vis à vis des dangers qui les guettent; il nous faut les éloigner du mauvais exemple, de la manipulation, de la violence, des plaisirs inconsidérés; un esprit de surface et une paresse étouffante qui sont entretenus par la société de consommation incitatrice de tant de dépenses superflues. Enfin n'omettons pas de les alerter sur le fait que leur regard sur la vie doit les engager à obéir au bien commun.

Dans l'avenir, les enfants du Liban auront à prendre le même chemin que les adultes notamment à s'engager dans le désapprentissage pour redresser toutes les divergences que leurs habitudes et leur vie quotidienne ont tissé par rapport à la loi naturelle et au bien commun. Ils auront à se poser les mêmes questions que celles que soulève ce petit guide. Ils auront à triompher de leurs écarts de conscience.

Quant à vous gouvernants de notre petit pays? Vous souvenez-vous encore des décisions que vous aviez prises pour servir nos enfants? Avez-vous encore en mémoire les lois que vous aviez encouragées pour les aider à choisir et avancer dans la vraie liberté? Quelles décisions de services publiques furent adoptées à votre initiative ou avec votre participation active pour que les dangers qui menacent leur candeur et leur innocence soient neutralisés?

Gouverner pour les enfants sans que cela se fasse avec leur consentement est un garant de la liberté et d'une adhésion précoce à la loi du bien commun. Le gouvernement aidant les familles et participant directement à la formation de nos enfants pour les faire croître dans l'esprit de responsabilité vis-à-vis de leurs concitoyens, face au présent et à l'avenir et dans un esprit de charité et de bienfaisance envers les plus démunis. Gouverner, sans tenir à vue les enfants ouvre la voie à bien des erreurs. N'est-ce pas à vous d'inciter à bâtir sur la jeunesse et à les intégrer délibérément dans votre politique?

Eduquer c'est construire

Mais qu'est-ce qu'éduquer ?

L'éducation de la jeunesse est au premier titre de la responsabilité des parents. Cela veut dire qu'ils l'assurent et la choisissent. L'homme public travaille à donner aux parents les conditions de son pourvoie et du libre choix. Il ne s'agit pas ici d'une éducation nationale mais d'une éducation personnelle.

A la base de l'éducation personnelle se trouve le discernement. Connais-toi toi-même, le célèbre adage socratique constitue à un moment de l'évolution de l'enfant une étape très importante qui conditionne une éducation réussie, adaptée, libre et constructive. Hors de la connaissance de soi, appliquée à l'enfant, comment appliquer la bonne technique d'éducation et comment faire le bon choix? Ce travail de discernement effectué auprès de la jeunesse, ne peut se faire que grâce à un personnel de confiance dont la mission est bien encadré et qui dispose de moyens simple mais fiable pour discerner ce qui chez les jeunes les motivent, les fait rêver et mobilise leur âme pour s'y consacrer toute leur vie durant. Nos écoles disposent-elles de ces conseillers « vocationnels », chargés d'aider la Jeunesse à s'engager plus loin dans une voie professionnelle et sociale qui convienne. Etes-vous sûr que nos éducateurs disposent de ces outils et de la formation qui leur permettent ce travail d'observation et de compréhension des aspirations profondes et latentes des jeunes?

Le discernement assuré l'éducation constituée de l'instruction mais aussi des conditions matérielles, culturelles et spirituelles est appliquée à l'enfant. Elle constitue une démarche complète pour le bien de l'enfant. Laissée aux lois du marché, cette éducation ne sera effective que si les critères marchands la justifient et mettent en évidence l'intérêt de pourvoir l'enfant d'une éducation quelle qu'elle soit. Aussi l'éducation ne devrait-elle pas être livrée aux forces du marché.

Votre rôle dans l'instruction est non négligeable. Les lois en la matière, doivent doter le pays du financement public nécessaire à une instruction publique généralisée et protéger l'enfant contre les dérives de l'instruction cela veut dire subventionner toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées pour permettre aux parents de choisir sans contraintes financières. Les parents choisissent le type d'enseignement qu'ils souhaitent. Protéger l'enfant contre les dérives revient notamment à imposer une plateforme minimale mais vraiment minimale de programmes pour ce qui est de l'enseignement des lettres et de l'histoire. Votre rôle n'est-il pas de travailler au vote de telles lois? N'est-il pas aussi de pourvoir à l'absence d'Institutions, si besoin est, dans les régions qui en sont dépourvues?

Instruire, n'est pas éduquer. L'instruction participe à l'éducation. Le reste de l'effort repose sur les conditions matérielles minimum nécessaires, vitales, personnelles et spirituelles. Toutes les dimensions de la politique ne sont-elles pas concernées? Mais que faut-il enseigner? De quoi faut-il instruire les jeunes?

L'instruction qui est une partie de l'éducation, se doit de servir cette dernière. Elle doit être en cohérence avec les objectifs et la finalité de l'éducation. Eduquer pour servir le bien commun, n'est-ce pas former des êtres dignes, capables, après avoir assuré les besoins vitaux, d'éprouver des

aspirations personnelles qui forgent leur personne pour que leur personnalité se confonde avec cette dernière.

L'instruction, il est fait référence ici à l'instruction scolaire, indispensable à tous et dont tout gouvernement doit assurer les moyens à l'ensemble des libanais. Cette instruction, ne doit-elle pas couvrir dans les domaines littéraires, les auteurs libanais, mais aussi les textes saints notamment ceux où sont exaltés, le respect de la personne, la foi et la prière, l'amour et la charité, l'espérance et la paix, la confiance et la douceur? Dans les domaines scientifiques, l'instruction ne devrait-elle pas inclure dans la mathématique, la méthode d'approche et dans la physique la méthode d'observation et dans les sciences de la nature, la méthode expérimentale? En tant que responsable public, à votre niveau, êtes-vous restés vigilant moralement sur l'utilisation abusive du calcul des probabilités fondé sur les lois du hasard? En physique, vous êtes-vous enquis sur l'enseignement relatif à l'infiniment petit et de l'infiniment grand? Dans les sciences de la nature, avez-vous su protéger la vie naissante ou crépusculaire face aux idées individualistes contraires au bien de la communauté?

Dans un tout autre domaine, une instruction au bien commun ne serait-elle pas l'équivalent de l'éducation civique dans les républiques? Avez-vous défendus un programme d'instruction, séparé de la géographie et généralisé à tous les niveaux sur la protection et l'amélioration de l'environnement? Chez les aînés, en philosophie, le renforcement de la morale politique sera-t-il renforcé et pourtant, notre société souffrirait de carences en ce domaine.

Dans les tensions existantes entre les cultures, le bon équilibre est-il établi, pour que le Liban cultive sa culture arabe sans s'isoler du reste du monde où tant de nos compatriotes ont des membres de leur famille? La gloire médiévale de la civilisation arabo-islamique est-elle chantée en même temps que les périodes de rapprochement islamo-chrétienne? Le récit de la rencontre entre Saint François d'Assise et le Sultan Abdel-Kamel, est-il une tête de chapitre en histoire? Vous êtes-vous assuré de la production d'un ouvrage scolaire qui reprenne les faits et gestes nobles et bons de musulmans à l'égard de chrétiens et inversement? Parlons à présent d'histoire. L'histoire, comme matière, peut aussi être un instrument au service du bien commun. Quelle histoire enseigner? L'histoire glorification ou l'histoire des faits? Une histoire sans péchés ou une histoire humaine avec ses victoires et ses défaites morales sur le mal considéré comme faits et gestes et non pas comme personne, adversaire, ennemi? Notre peuple a besoin de l'enseignement d'une histoire factuelle, qui mette l'accent sur les armistices, la paix, les traités, les coopérations, rejetant la surenchère, les appels aux conflits. Notre peuple a besoin qu'on lui dise que Druzes et Maronites furent les meilleurs amis durant des siècles jusqu'à 1842, année à laquelle ils furent dressés les uns contre les autres pour satisfaire les ambitions des grandes puissances.

La relation avec les autres est la troisième composante de l'éducation. Nous parlons d'une relation sociale mais aussi d'une relation civique, presque religieuse, par son caractère de profondeur, entre les libanais. Apprendre à vivre avec l'autre qui est différent par la religion, par les mœurs, par l'origine sociale; comprendre les règles du jeu de la communication pour réduire les malentendus; communiquer par la douceur et que la violence gestuelle et verbale ainsi que la brusquerie des mœurs n'affectent jamais le discours et les gestes. Essayez-vous de traiter vos adversaires avec la magnanimité qui caractérise la chevalerie et le sens de l'honneur qui ont toujours été dans nos traditions? Le monde a évolué et nous ne pouvons retenir l'évolution que le bien. Pas d'évolution s'il y a dégradation et la violence mesquine est une dégradation devant la magnanimité chevaleresque.

Que notre pays a-t-il prévu pour favoriser les rapports courtois entre libanais? Avez-vous travaillé à plus de transparence dans les rapports entre les compatriotes? Tant la justice, que le droit, l'organisation, l'instruction, la situation matérielle, sont des facteurs qui permettent un adoucissement des mœurs et l'amélioration des rapports entre les habitants de notre pays.

Comment motiver notre peuple ?

Gouvernants, à quoi se résume votre rôle? Vous demandez-vous souvent pourquoi vos suffragants vous ont-ils élus? Fonctionnaires, vous interrogez-vous sur les raisons qui ont déterminé le choix qui a été porté sur vous? C'est convenu! « Il s'agit de mener une politique ». Mais est-ce suffisant? Au-delà de la politique, percevez-vous les finalités lointaines dans laquelle votre politique s'inscrit? Parlons de ces finalités fondamentales et fondatrices. Toute votre politique n'aura de sens qui si vous rejoigniez le sens ultime de notre nation qui repose, vous vous en doutez, sur la volonté de notre peuple de vivre ensemble. Motiver les citoyens, constamment leur donner le désir de demeurer sur la terre du Liban sans jamais qu'il n'envisage de la quitter. La mesure de votre réussite devient simple, n'est-elle pas l'inverse du taux d'émigration?

Gouverner ne consiste pas à régler les affaires courantes qui s'imposent au quotidien. Dans le gouvernement, vous voici appelés à assumer votre rôle en déployant de grandes vertus, pour susciter un grand un enthousiasme, sans surenchère, par la confiance, la fidélité, l'écoute active et attentive.

Les difficultés passagères de la population, la cherté de vie qui réduit ses mouvements, se trouvent compensés par la motivation de vivre avec ses concitoyens. Seriez-vous surpris de voir que cette motivation va être relayée par la volonté de participer à la construction du pays, au maintien de l'équilibre dans la société, au soulagement de la misère et de la pauvreté qui nous entourent, aux

efforts requis pour l'amélioration de la santé, au développement des amitiés auprès des autres nations, à la protection de l'environnement?

Si telle est l'inspiration qui guide votre attitude, vous serez désormais reconnus et non tolérés, loués et non flattés, remerciés et point injuriés, adoptés et guère rejetés. Vous aurez participé au bien de vos citoyens, remplissant votre rôle avec noblesse, chassant la bassesse du domaine public. Vous serez aimés ; le peuple ne vous craindra point car il aura compris que vous possédiez l'intelligence du gouvernement.

La motivation du peuple c'est la fierté éprouvée à vous savoir à sa tête. Les vertus que vous êtes appelés à incarner se traduisent dans la réalité quotidienne par un exécutif qui ne sombre ni dans la paresse, ni dans le paraître, qui sait s'entourer. L'exécutif est contrôlé par un législatif instruit des questions dont il traite, à qui les rencontres du parlement sont des moments d'intenses échanges pacifiques et respectueux, de découvertes et de propositions constructives et honnêtes. L'exécutif et le législatif disposent d'une administration organisée, attentive et dévouée, respectueuse du citoyen, non corrompue mais bien rémunérée et consciente que ses appointements proviennent des impôts versés par le peuple lui-même. Il ne peut s'agir que d'une administration dotée des moyens de servir la population par des effectifs adaptés, des outils à son service, des bâtiments propres et des processus administratifs simplifiés.

Motiver les citoyens, c'est leur donner un pays qui présente un cadre paisible et harmonieux favorable aux familles et à l'éducation des enfants; respectueux de toutes les générations, un pays qui connaisse un progrès matériel et humain continue, dont les représentants ne se laissent pas aller à la facilité et à l'hédonisme, où la justice est présente, active, intègre et efficace ; une justice qui sait s'associer la clémence; un pays où les lois sont inspirées du bien commun, des lois protectrices des hommes valides et invalides, des êtres menacés physiquement, psychiquement ou spirituellement ou qui sont en danger de mort, tous résidents sur le territoire; lois favorables à la protection de l'environnement naturel et urbain et des lois qui assurent la pérennité des croyances et des traditions religieuses, familiales et nationales. Lois qui garantissent une certaine chasteté dans les réclames et dans les lieux publics; lois qui protègent les métiers économiquement mais qui ouvrent les corporations pour permettre les reconversions dans d'autres métiers. Lois qui encouragent un enseignement équilibré mais adapté à chacun, dont le ciment n'est pas l'uniformité mais le respect de la différence. Lois qui retiennent les gouvernants et tous les serviteurs du peuple, du gaspillage et des fioritures, des tentations de se faire payer au passage des services. Lois qui rémunèrent selon les besoins et donnent des appointements honorables pour donner dignité et motivations à nos hommes publics.

En résumé, motiver les citoyens c'est bâtir un pays dont les gouvernants ont pour principale joie, celle de savoir qu'ils font le bonheur du peuple.

La justice et la liberté indissociables conditions pour gouverner

La connaissance du droit pour atteindre la justice.

Êtes-vous certain d'avoir consacré suffisamment de temps à votre apprentissage des lois nécessaires au gouvernement et à la justice? Comprenez-vous vraiment les usages et les habitudes des diverses régions du Liban et ceux de son environnement géopolitique? N'oubliez pas que vous intervenez sur les lois, à priori par des propositions de lois mais aussi par le vote des propositions ou par l'abrogation d'autres lois encore. Vous contribuez à posteriori à son application, par le contrôle de la magistrature, en lui laissant son indépendance. Vous êtes amenés à interpréter les lois. Vous participez ainsi à la justice, puisque le juge tranche au regard du droit et de l'interprétation qu'il en fait. Il vous est impossible de demeurer indifférent ou ignorant de ces lois et de la jurisprudence qui se développe tout en prétendant maintenir une justice équitable pour tous, en vue d'une liberté semblable à tous?

Des différents domaines du droit, lequel est-il le plus important pour vous? Avez-vous acquis une bonne connaissance du droit public qui s'applique à votre administration et qui permet d'appliquer une justice préventive entre les citoyens; c'est ce droit public qui établit des liens proches et vrais entre vous et les citoyens, qui fait que l'administration dont vous vous êtes dotés délivre des services équitables à tous. Sans ce droit, l'administration ne devient plus qu'un fief ouvert à tous les abus de la corruption.

Un droit plus visible encore, est le droit constitutionnel puisque même les citoyens participent à son application. Il règle la forme et les limites de l'expression de chaque composante de la nation et la vôtre même. Le droit constitutionnel peut servir à museler mais aussi, aider à mieux prendre en compte, les désirs, les rêves et les aspirations du peuple.

Même s'il est moins contraignant, le droit international est d'un vrai secours dans l'amélioration des relations du Liban avec nos voisins. Il permet la résolution non-violente des conflits en fournissant des instruments que sont les traités et les accords internationaux.

Si le pays voisin, ne veut guère recourir au droit qui s'applique entre les nations, il devient une menace; la guerre est alors l'ultime recours qui ne doit avoir qu'une durée très limitée. En faisant la guerre, le gouvernement doit être ouvert à la négociation et au dialogue. Plus le Liban sera un adepte du droit international plus il se renforcera auprès de nations, plus ses rapports avec ses voisins seront équilibrés grâce aux alliances qu'il aura nouées à l'extérieur.

Un droit plus présent est le droit privé étendu au civil et au pénal. Il régit les rapports entre les citoyens. Si ce droit doit évoluer, ne doit-il pas pour autant assurer la stabilité des facteurs qui sont chers au maintien de la paix civile? Gouvernants, vous êtes vous assurés que ce droit ne va pas à l'encontre des fondements religieux de la société? Êtes-vous certains qu'il ne facilite pas le divorce; qu'il ne cautionne pas des décisions hostiles à la vie humaine et au droit naturel; qu'il ne maintienne pas impuni les délits contre la naissance; qu'il protège les personnes et les biens; qu'il n'encourage pas la création de structures anonymes importantes et incontrôlables ? Vous êtes-vous penchés sur le droit des sociétés pour qu'il ne se soit trop éloigné du droit naturel ? Avez-vous eu le souci du développement de sociétés en nom propre qui permettent de mieux garantir l'équilibre entre la rémunération du mérite et du travail et la rémunération du profit.

Quelles structures ont-elles été mises en place pour vous assurer que les juges qui jugent en votre nom, puisent le faire en conscience? Qui surveille donc ces structures ? Qui se porte garant de leur interprétation du droit et de la mesure de leur jugement? Saint Paul s'adressant aux habitants de Corinthe, ne disait-il pas : « si vous avez entre vous des affaires d'argent, cherchez dans l'Eglise ceux qui sont le moins considérés et prenez-les pour juge ». Prenez les juges parmi les plus humbles et les plus discrets.

Traiter les citoyens indépendamment de leur importance

Nous vivons quotidiennement cette situation où le simple citoyen est condamné pour vol ou pour violence alors que la conquête par une nation d'un territoire voisin a longtemps été considérée, et peut l'être toujours, comme une conquête très méritoire. L'occupation par Israël des territoires en 1967, la conquête de l'Irak par les armées américaines et britanniques, furent interprétées comme des actes glorieux, alors que l'usurpation par un particulier du bien d'autrui est soumise aux foudres de la justice.

Tels étaient deux exemples d'une justice partiale où les puissants ne sont guère traités comme les petits et si la justice humaine a progressé quelque peu au fil du temps, elle demeure ici impuissante.

Pourquoi une telle différence de traitement entre les grands et les petits? Pourquoi ces derniers sont-ils reprochables et pourquoi leur modestie les dessert-ils? Et vous qui comptez parmi les grands, lorsque vous avez une relation d'échange avec un de ces petits, êtes vous sûr de ne pas léser ces derniers et profiter de votre position? Lorsqu'il vous arrive de devoir emprunter un bien à un plus petit que vous, vous sentez-vous obligé de le lui rendre et lorsque vous le faites, le reçoit-il intégralement et dans les temps? Lorsqu'un différent vous sépare d'un citoyen modeste, êtes-vous

sûr que la justice ne fait pas cas de votre position? Etes-vous certain que le petit ne cèdera pas sur l'affaire car vous êtes plus grand et plus puissant que lui?

Comment une telle justice peut-elle mener à une vraie liberté? Pour protéger la liberté, nul ne doit être au-dessus des lois. Ni un pays, ni un responsable politique ou un fonctionnaire, ni un représentant du monde du travail, ni aucun un autre citoyen. Nul ne doit bénéficier d'un détournement de la justice. Les biens usurpés par les grands ou par les petits, par les Etats ou par les particuliers, doivent être rendus.

Pouvez-vous dire ce qui est fait au sein de notre pays pour éviter les déséquilibres dans la justice et empêcher lors des jugements que deux poids différents entraînent deux mesures différentes? Avant de prononcer une sentence, nos juges se laissent-ils influencés par l'apparence des parties en présence? Sont-ils sensibles à la richesse en argent et en biens, à la gloire médiatique, à la renommée familiale, à l'apparence prestigieuse, à la position sociale et professionnelle? Comment de tels facteurs peuvent-ils être pris en considération alors que les lois sont votées pour tous.

De telles pratiques, suscitent un sentiment de frustration, d'oppression voire même d'humiliation chez les citoyens qui n'ont pas le sentiment que la justice s'applique à eux. Au contraire, le favoritisme en faveur des grands cultive chez eux la vanité, l'arrogance et l'incitation au mépris de certaines catégories. Est-on certains que les kurdes et les arméniens, les bidonvilles et les misérables des banlieues urbaines, soient traités comme il se doit? Comment prétendre au bien commun, si des catégories sont traitées en inférieur et exclues de la justice.

Le mépris du pauvre et le dénigrement de certain métiers

Dans certaines circonstances, la pauvreté peut bien être la force et la richesse d'un peuple. Peut-on comprendre le sens de cette affirmation, lorsque l'on a atteint les sommets de l'Etat et que l'on engage des budgets importants? Pourquoi donc, peut-on ressentir cette tentation de mépriser le pauvre, de l'exclure de nos calculs, de ne pas lui reconnaître de contribution à notre univers?

Il est plus que courant, de constater que dans le Liban que nous avons tant vanté, le respect du pauvre est parfois bien faible, tandis que le riche se voit craindre plus que respecté. N'avez-vous jamais constaté que nous y sommes souvent estimés pour l'argent que l'on étale. Le plus fortuné des hommes, s'il était revêtu d'un habit reprisé, ne récolterait que mépris et dédain. Les regards s'éloignent devant le pauvre ou bien sont-ils hautains et suffisants; ils laissent peu d'espoir, à ce dernier, d'y trouver considération ou reconnaissance.

Souvenez-vous de la guerre civile; elle était entraînée par les gouvernants. Elle a étendue la pauvreté partout dans le pays. Pourrait-on encore envisager un gouvernement du Liban qui ne

transforme pas le regard que l'on porte sur le pauvre? Le rôle de l'Etat est d'intervenir auprès de ceux qui sont menacés et c'est le bien commun qui est menacé lorsque le pauvre est méprisé.

Vous gouvernez désormais et l'exemple vient de vous. On s'attend à ce que vous vous adressiez aux petits et aux pauvres sur le même ton que vous usez pour les grands. Leur reconnaissez-vous des réalisations? Leur accordez-vous les reconnaissances dont on sait user et abuser pour les riches? En accueillez-vous à vos tables? Usez-vous de la fermeté dans vos échanges avec vos conseillers et subalternes pour les défendre et encourager toute l'attention à leur égard? Employez-vous une douceur de ton lorsque vous parler d'eux? Avez-vous mis en place des personnes aptes à les écouter, à recevoir leurs doléances?

Dans les dispositions de l'argent public, vous pourriez envisager des réaffectations pour la construction de logements qui leur serait destinés; non pas des logements « sociaux » car il mérite mieux que cela mais des logements nobles et de qualité, construits avec goût pour servir leur besoins en dignité. L'Etat est aussi providence et remède palliatif au manque de la loi naturelle. Comme le bien commun est menacé par l'extension de la pauvreté, il revient, à vous gouvernants, de suggérer et d'inciter à l'action en faveur de la pauvreté afin de redonner aux enfants de ce pays une vie normale faite d'un minimum de sécurité et de justice.

Lorsque la magistrature est concernée, avez-vous pris les dispositions pour vous assurer que les jugements qui impliquent des pauvres ne leur seront pas défavorables en raison de leur état? C'est toujours le cas dans notre pays; le nom et le rang ont une valeur excessive dans les considérations sociales et les rapports entre les hommes. Il est nécessaire de s'assurer que le poids du nom ne devienne pas considérable et n'influence ni la justice, ni l'affectation des fonds publics.

Lorsque vous recevez le peuple, ne vous êtes-vous jamais laissé influencer par l'appartenance familiale de votre interlocuteur? Ne lui avez-vous pas accordé des faveurs pour le nom et les titres qu'il portait? Pourquoi, les besoins ne sont-ils pas de même nature quelque soit l'identité de la personne, le nom de sa famille, le rang dont il a hérité? La loi naturelle revient à dire "à chacun selon ses besoins". Vous ne pouvez gouverner sans suivre ce précepte; la paix intérieure en serait alors menacée; la justice déconsidérée, le gouvernement discrédité.

Dans notre pays, il y a des professions et des métiers de respect, d'autres auxquels on ne reconnaît que bien peu de mérite sinon aucun. Il vaut mieux être médecin et avocat, ingénieur et parlementaire, que fermier ou artisan; et pourtant peut-on nier l'importance et la noblesse de ces deux dernières activités? Le premier nous assure notre nourriture quotidienne et le second nous dépanne dans notre vie journalière. Se verrait-on encore vivre sans électriciens, sans plombiers et sans maçons, dépourvues d'artistes, de bijoutiers, d'orfèvres ou d'ébénistes? Ce dénigrement est au

mépris de la loi naturelle et cela ne peut être acceptable. Votre gouvernement ne doit pas laisser passer l'occasion de rétablir l'image dégradée dans l'esprit de nos concitoyens. Renforcer la connaissance des fédérations de métiers, organiser des salons artisanaux, aider les fermiers pour l'amélioration de leurs infrastructures. Organiser des visites de sites agricoles pour faire prendre conscience du travail que ces métiers demandent et de la noblesse qu'il y a à les exercer. Vous aurez alors donné l'amour du métier et du travail bien fait et bien des fils de ce pays choisiraient ces voies et ne connaîtraient plus l'oisiveté.

L'absence de persévérance

La persévérance est une qualité que l'on retrouve chez les personnes qui vivent de la piété, dont la vie est simple, modeste, sans fioritures, qui ne sont ni creuses ni évaporées. On sent chez elle la densité dans le silence. Nous savons qu'au Liban cette vertu nous fait défaut et notre enthousiasme nous trahit souvent lorsqu'il est écourté par le découragement, le scepticisme ou de façon moins noble par la perte de vue de l'intérêt personnel. Il ne faut pas que le mépris de l'autre, l'absence de confiance dans le concitoyen paralysent vos initiatives et empêchent leur réalisation.

Une des grandes qualités de notre peuple, qui se retrouve à bien des niveaux est son caractère d'entrepreneur. L'initiative fait partie de la vie du libanais dans sa vie privée comme dans sa vie professionnelle. Lorsque cette qualité s'accompagne d'une ambition excessive et d'une recherche de gloire maladroite, l'esprit d'entreprise est contré. L'ambition se heurte vite à son concurrent et se voit freinée dans ses rêves et ses projets. L'entrepreneur poursuit se rêve de devenir président. Il ne s'imagine pas à une autre place. Il court derrière le titre. L'avancement des initiatives est paralysé par le rythme d'avancement des ambitions personnelles.

Cet esprit d'entreprise, dont nous tirons une grande fierté, n'a pas, à ce jour, formé de véritables hommes publics. Comment pourrait-il y parvenir si cet esprit d'entreprise est motivé principalement par l'intérêt individuel?

Vous souvenez-vous depuis que vous êtes aux responsabilités, du nombre d'initiatives qui ont tourné courts? Combien de personnes avez-vous reçu qui venaient vous présenter des projets qui n'ont eu aucun lendemain? Avez-vous encore à l'ouie les applaudissements à l'expression d'une idée qui n'a jamais vu le moindre rayon du jour? Que cela est désolant lorsque le découragement atteint vos initiatives dans l'exercice de vos responsabilités mêmes là où se nouent et se décident les projets, les actions d'aide et de soutien, la défense des valeurs vitales et spirituelles?

Face à un chemin parsemé d'embûches, la persévérance est accordée à ceux qui ont un sens fort du bien commun. Elle vient avec la patience et l'humilité, la souffrance et les mortifications. C'est une

vertu discrète qui agit en silence. C’est aussi un silence agissant grâce à la piété et à la pratique du bien. Doublée de la vérité, la persévérance devient fidélité et c’est la fidélité à soi et à ses promesses que le peuple attend vous car c’est la vertu des vertus.

Saint Paul rappelait aux Chrétiens l’importance de la persévérance et de la constance, qui nous aident à surmonter les embûches qui pèsent sur nos projets et nos initiatives : « Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toute-puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable. Car nous n’avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes ».

Les vertus dans la gouvernance

Dire la vérité en politique

La vérité est une nécessité en politique pour se renforcer dans ses alliances, dans les Traités avec les autres pays, dans ses liens avec la population. Sans la vérité, le sens du bien commun est illusoire. Peut-on évoquer la vérité sans mieux cerner son contraire, le mensonge?

Le mensonge est l’expression de nos ambitions, de nos peurs, de nos jalousies, des effets de la vanité humaine. En politique, la résonance du mensonge est amplifiée; il ne doit pas être toléré car publiquement, l’élu du peuple en exercice ne s’appartient plus. Si le mensonge est un échappatoire dans la lutte pour le pouvoir; il est manipulation du peuple qu’il représente.

En vertu du quel règle, le peuple devrait l’accepter et vous qu’elles sont ces préceptes qui vous autoriseraient à la pratiquer? Oh que la tentation est grande, de déformer la vérité et de la taire. C’est un chemin autrement plus facile. Ne vous y êtes vous pas laisser prendre à ce jeux? Ne vous êtes vous pas pris à vous construire un monde chimérique qui s’écarte de la réalité, qui ne devient plus qu’une caricature de la vérité. C’est que parfois, il est bien difficile de dire à ceux qui nous ont porté sur le siège de la représentativité que vous vous apprêtez à entreprendre des contacts avec tel adversaire, à maintenir des dépenses qui ne se justifie pas, à faire entretenir, par des fonds publics, une catégorie de personnes sans pouvoir le révéler ouvertement. Il faut parfois crier son contraire et agir dans l’opposé; les mythes et les préjugés vous priveraient de révéler la vérité de façon si abrupte et si contraire aux principes ancrés dans la mentalité du peuple citoyen.

Si la maîtrise de la vérité est un impératif pour vous, vous êtes-vous assuré que votre entourage et ceux que vous avez choisis cultivent ce goût de la vérité? Que la vérité vous sera dite? Qu’elle sera révélée au peuple?

Dire la vérité n'est pas un automatisme. Si vous ignorez les conditions de la vérité, vous ne serez pas bien assisté. Ces êtres dont vous devez vous entourés ont été éprouvés par leur piété; ils ont le souci de la vertu. Ils ont le mérite simple, ils sont modestes et timides. Ils ne passent pas leur journée à vous flatter; ils ne sont pas hardis ou arrogants. Ils n'imposent pas; on ne les connaît pas superficiels. Ils ne jugent pas avec un ton assuré, ils ne sont ni grands et beaux parleurs, ils n'applaudissent pas à tout ce que vous dites. Ils ne sont pas une façade creuse. Ces êtres solides et dignes de confiance sont rares mais quand ils sont repérés vous ne devez pas les laisser dans l'ombre. Généralement ils abhorrent les emplois publics; ils sont avares en promesses mais dépassent de loin les espérances dans le travail.

Ces vertus effacées sont essentielles car un homme qui en serait dépourvue, n'exercerait pas son métier comme vous, vous attendriez. Le métier en serait corrompu. Le vôtre aussi. Ces exigences vous concernent aussi car vous êtes également le second d'un supérieur. Que vos paroles soient inviolables, promettez modérément. Soyez sincères en tout et avec tous.

Le pardon et le dialogue intrinsèquement liés à la vie politique

Rentrer dans la vie politique sans être conscient des nécessités d'un pardon fréquent est à la limite de la candeur. En politique, pardonner se conjugue dans tous les modes et à tous les temps. Le pardon est à l'origine du dialogue véritable. Sans lui, les rancoeurs n'ont pas de fin, les jalousies rongent le cœur, le dialogue est faussé ou rompu. Les tensions sont transmises des gouvernants au peuple; elles prennent le pas sur le bien commun. Le pays entier en fait les frais. Parfois, la simple vanité d'un gouvernant qui ignorait le pardon a mené à la guerre.

Pour un politique comment pourrait-il pardonner sans perdre la face et sans révéler sa propre faiblesse? Le pardon est la voie d'accès au dialogue lorsque celui-ci est rompu. Ce qui est perdu par le pardon accordé comme l'intérêt immédiat ou une partie du pouvoir de disposer de biens et de personnes est repris par le dialogue qui va s'instaurer. N'avez-vous jamais éprouvé la joie d'avoir obtenu le pardon et surtout de l'avoir accordé? Elle est immense; source de bienfaits pour vous et pour tout ceux qui vous entourent. Pratiqué par les gouvernants, elle ouvre des perspectives immenses de joie et de renouvellement, de dialogue et d'amitié. Tous les blocages qui n'étaient pas surmontés en raison des dissensions, des blessures, des injures parfois sont réduits à néant, à condition que la démarche soit authentique et que le pardon soit dans le cœur avant d'être sur les lèvres.

Vous, vous interrogez sur la marche à suivre qui convienne pour aboutir à l'expression du pardon. Si vous avez vécu cette expérience, presque spirituelle du pardon, l'avez-vous fait précéder d'un

changement d’attitude? Votre changement d’attitude a-t-il été préparé par la prière? Votre prière a-t-elle trouvé son ferment dans une retraite silencieuse ?

Le pardon est dans la capacité des êtres vertueux. Il était un des privilèges des émirs qui pouvaient accorder la grâce; il devient celui des Saints qui demandent la grâce. Ne pensez-vous pas que le peuple le reconnaisse comme une vertu sainte? Il en connaît trop bien les difficultés. Accordé ou sollicité, votre miséricorde aura une résonance très étendue au sein du peuple; il imposera le silence aux serviles et aux intrigants qui en seront assommés.

Notre dernière guerre civile aura montré la faiblesse de la force armée, les limites de la surenchère, la fragilité des conquêtes éphémères sur quelques villages. Pouvons-nous encore promettre au peuple que le rêve au bout du fusil ? Par cette guerre, n’avons-nous pas perdu même l’amitié des pays qui nous étaient proches? N’avons-nous pas perdu nos fils et nos filles? Nos parents et nos frères et sœurs? Toi chrétien fils de Dieu et de Jésus, n’as-tu pas laissé partir ton frère sunnite, chiite ou druze? Pourquoi n’étaient-ils pas tes frères? Oh descendants de Mohammed, toi dont le prophète a dit des moines………..n’as-tu pas abandonné ton frère chrétien dans la patrie à la merci des chacals qui étaient devenu des guerriers errant en quête d’une victime dont ils ne savaient même plus pourquoi elle était réduite à devenir la victime de l’instant?

Gouvernants de ce pays, avez-vous réalisé que le peuple vous suivra dans la démarche? Qu’après votre pardon accordé le dialogue s’instaurera au parlement, au gouvernement, dans l’administration, dans les écoles, dans les immeubles, dans les commerces, enfin dans les familles surtout dans les familles où se cachent les blessures profondes, les humiliations de la guerre, les handicaps de la violence. La Charité et le bien repartiront aussi de la base pour remonter au sommet du gouvernement du Liban.

Dites-moi à présent ce qu’est le dialogue? Croyez-vous qu’on puisse le confondre avec la négociation? Nenni! Serait-ce alors le changement de discours? Non plus! Qu’en est-il? Un sursaut de l’écoute; un désir nouveau de prêter ses oreilles à l’autre car désormais la confiance nous réunie même si les idées nous séparent. Cette écoute devient active pour comprendre, aider, soutenir. Le ton qui l’accompagne se fait plus doux, l’attitude est plus en retrait. L’alliance est possible; plus l’amitié en politique, autour du bien commun qui se mesure sur le plus pauvre des libanais.

Pardonner pour sauver

Le pardon est un grand mystère car il est une force qui puise son énergie dans une autre autrement plus puissante, le pardon de Dieu. Celui qui entre en politique et n’intègre pas le pardon comme moyen d’action va droit vers la déception et l’amertume. La vie politique pour le bien commun,

c'est le pardon presque quotidien pour surmonter les tensions, peurs, les blocages et les blessures. Sans le pardon, le risque est là d'échapper à la situation et aux obstacles par le mensonge ; il faut sauver la face pour ne pas paraître tendre. Cette pratique quotidienne du pardon qui est l'apanage des grands, la pratiquez-vous en politique? Avez-vous appris à subir l'affront sans mot dire? Et si vous réagissiez ainsi, que perdriez-vous? Que gagneriez-vous? Du côté des pertes, vous laisseriez une idée que vous avez de vous-même pour faire triompher un autre regard sur vous celui de l'admiration et de la noblesse; du côté des profits, vous aurez agi en sauveur d'une relation, d'une situation. Un nouveau champ vaste s'ouvrira à de nouvelles relations. La paix et la sérénité atteindra la vie politique; Le bien commun ne sera plus un vœu pieux mais une espérance pour le peuple entier. Vous gagnerez un électorat sûr et de longue durée car les électeurs seront formés à reconnaître et respecter le bien commun. Autant le refus de pardonner vous laisse un triomphe maigre, autant votre adhésion à la miséricorde fait triompher toute la population. Vos actes ont tant de résonance! Peut-être souhaiteriez-vous qu'il vous soit dit que vous gagneriez de l'argent de votre pardon? Nul ne pourrait s'avancer sur ce point puisque nous ne sommes pas sur le même terrain. Vous gagneriez en revanche de la notoriété et de l'estime. Devant vous surgit une nouvelle relation, qui sera l'occasion de nouvelles perspectives tant pour vous qui pardonnez que pour l'autre qui est pardonné.

Hors du pardon, point de salut pour la paix et le bien commun. Cette affirmation soulève la question de la peine de mort dans un pays comme le Liban où la diversité ne peut tolérer les sentences irréversibles dès le moment où il lui faut sortir de la justice féodale.

La question devient cruciale lorsque vous vous rapprocher du centre de décision suprême. Lorsque la dernière fois vous fûtes confrontés à un jugement qui pouvait entraîner la peine capitale, quelle fut votre recommandation ? Avez-vous pesé non seulement les conséquences d'une telle décision mais aussi le sens d'une telle peine?

La répartie est jouée comme une ritournelle. Mais l'exemple voyons! Cela dissuadera d'autres d'en faire autant. Cela fait des siècles, au moins des décennies que la peine de mort s'applique et cela n'empêche pas les crimes de se produire à nouveau et que l'exemple ne joue pas son rôle. Croyez-vous qu'il y aurait plus de crimes passibles de la peine capitale si celle-ci n'était guère appliquée? Il n'y a qu'à voir les pays où elle n'est pas en vigueur, y a-t-il plus de délits graves? Cela n'est pas certain. Du point de vue de la loi divine, la peine capitale est exclue; déjà quel sens aurait-elle au regard de la miséricorde divine? Ne serait-ce pas s'immiscer dans la décision miséricordieuse du créateur que de décider la mort d'une personne? Rendez à Dieu ce qui est à Dieu. C'est par le pardon que les âmes sont sauvées; c'est par lui que l'on réduit les délits.

La peine capitale est la sentence ultime mais en traiter le sens ne clos pas le délicat sujet des prisons. Où l'expérience de la justice et du pardon se traite quotidiennement.

Quelles prisons désirons-nous? Quelle prison préconisez-vous? Quelle prison pour assurer le bien commun? Sans naïveté ni candeur, la prison n'est-elle pas le fruit d'un effort commun pour le bien de tous ? Son amélioration n'est-elle pas le résultat d'une collaboration entre la justice et la police, entre l'instruction et l'éducation, l'information et les familles, les associations et le clergé? Vous êtes-vous posés la question sur la manière de concilier la prison à conserver comme un lieu où l'homme s'améliore et la prison comme une institution nécessaire pour sanctionner le délit?

Une prison qui sanctionne n'est pas une prison où l'on torture. La sanction est inscrite dans le jugement et le traitement du prisonnier ne doit pas dépasser en intensité le jugement prononcé. La torture est un abus de la justice et nous demandons à Dieu qu'il en préserve notre peuple. Plus qu'un abus, elle est mépris de la justice.

Une prison qui pardonne est en revanche une prison qui sauve car l'enfermement nécessaire peut devenir alors une « école » de la liberté et d'amour de cette liberté grâce à une volonté des politiques et de la justice de la transformer ainsi, au moyen du respect institué entre les prisonniers par des conditions humaines et commodes, de l'instruction scolaire, du service pour le bien commun, de l'apprentissage à un métier, de la prière, de l'exercice des vertus, de l'affection des familles. Avez-vous envisagé l'institution d'un service de bien commun, imposé au prisonnier, pour se racheter? Avez-vous prôné ce service de bien commun, comme par exemple, moyennant une petite compensation financière, la gestion de tâches pour le compte de l'administration publique? Si cela était possible, envisageriez-vous la mise au service pour le bien privé, par lequel le prisonnier se met à disposition, par l'exercice d'un service pour le compte de la famille de la victime qui a souffert de son méfait?

Une certaine chasteté protectrice de la politique du bien commun

Etonnant, ce thème de la chasteté lorsqu'il est mis en relation avec la vie politique. Il serait exclusivement réservé aux moines et aux religieux chrétiens. Les musulmans ne faisant pas de l'abstinence et de la contingence une vertu qui conduise à une plus grande union.

Les premiers chrétiens étaient chastes pour qui sait l'impudicité où étaient tombées les mœurs antiques. Les femmes très nombreuses dans les assemblées y étaient soigneusement voilées. Elles ne portaient pas de parures et ne devaient même pas laisser paraître leurs cheveux par peur de tenter les anges. La société moderne a vu dans ces revêtements un rabaissement de la femme, qui serait cantonnée dans un rôle secondaire. Une femme capable de tenter même les anges; est-ce la une

vision dévalorisée de la femme? N'est-ce pas au contraire la reconnaissance d'un pouvoir que l'homme redoute?

Dans le giron du pouvoir, une certaine chasteté est à respecter car on ne peut la demander aux autres si on ne le pratique pas soi-même. La femme est l'égal de l'homme bien que différente. Compte tenu de sa générosité naturelle et de son dévouement durable, elle a droit à servir le peuple au même titre que les hommes. Toutefois le service gouvernemental exige aussi une attitude de réserve et de respect. Le cadre public ne peut être un lieu où hommes et femmes s'abandonnent à la séduction, aux attitudes provocantes, aux expressions vulgaires.

Même orientation dans la fonction publique, où les tenues vestimentaires doivent s'inscrire dans des règles prédéterminées par la fonction publique qui visent à atteindre une certaine sobriété pour un plus grand effacement de la personnalité au profit d'un approfondissement de la personne. Sobriété dans la tenue vestimentaire; couleur neutre et forme imperméable à la mode.

Si les aspects liés à la sobriété et à la chasteté personnelle sont moins frappante et vous interpellent moins, vous sentez-vous responsable et saisi par l'absence de chasteté dans les media, à l'indifférence face à l'étalage d'intimité dans les lieux publics, aux scènes indécentes projetées sur les écrans de cinéma, aux images publiées dans les journaux et les revues? On confond souvent la liberté avec le libertinage audio-visuel. Vous voulez sûrement la liberté pour notre peuple, mais le libertinage fragilise et menace sérieusement la liberté, créant en soi une dépendance accrue, un plaisir qui récidive et lance des appels répétés pour encore plus de libertinage.

Quel doit être votre attitude face aux démons du libertinage? On peut répondre le bien commun; le bien individuel et son plaisir devant se soumettre car c'est de cette soumission que naît la liberté.

La chasteté ne doit pas atteindre que les images car elle s'étend aux paroles. Le vocabulaire de l'homme public est filtré non pour censurer la pensée et le message mais pour l'élever et donner de la noblesse à l'expression orale.

Pourriez-vous affirmer qu'à chaque discours, vous pesez vos mots pour ne pas recourir à des expressions indignes des attentes des citoyens? Choisissez-vous des termes qui ne risquent pas de choquer, blesser la dignité des citoyens ou de vos adversaires, même si vous avez encore le droit d'expliquer voire de défendre des positions différentes? Evitez-vous de porter des atteintes aux personnes sauf à devoir dire la vérité? La chasteté de la parole, ne peut souffrir le mensonge. Avez-vous constamment le souci d'être factuel et de n'avancer des affirmations que lorsqu'elles s'appuient sur des faits certains et que vous pouvez prouver?

Chasteté du vêtement et du comportement, chasteté de la parole et enfin chasteté de la pensée; celle qui anime les serviteurs publics ne peut être que pesée. Au Liban, ce n'est désormais plus une

surprise pour quiconque, il n'y a pas de place pour les extrêmes puisque la loi qui doit nous animer est celle du bien commun qui contrôle la loi du marché et la loi de la laïcité laquelle n'est pas une neutralité religieuse mais qui une traduction de l'immixtion du profane dans le religieux avec pour conséquence de la dévaloriser et de lui réduire son champ à la portion la plus congrue. Une pensée équilibrée, a plus de chances d'aboutir à un résultat que la pensée extrême qui se heurte à la peur et qui par son absence de nuances ne trouve pas de soutien suffisant. La pensée équilibrée, par sa plus grande unanimité permet un déploiement plus rapide de ses choix et de son articulation.

La chasteté est une attitude de tout instant qui se propage dans la personnalité par une volonté de respecter son entourage et les êtres auxquels on s'adresse. Pourquoi le Liban ne parvient-il pas à faire le pas de la neutralité dans ses prises de postions? En raison de son arabité qu'il ne veut pas trahir? Mais le Liban neutre, ne serait pas plus utile aux causes arabes? La pratique de la chasteté en politique ne peut que mener à la neutralité face aux nations du monde. Nous serions neutre et nous aurions une neutralité active, plaidant la cause de la paix dans la région, et celle de tous les faibles, y compris celle de nos frères arabes, par une chasteté du langage et du comportement; cette chasteté qui sait parler au cœur et à l'esprit et qui renonce à plaire aux yeux, celle qui permettra au Liban d'insérer dans ses choix, les options politiques et les croyances de la mosaïque libanaise, en suivant une politique moyenne et conciliante, entre toutes les positions extrêmes. Le Liban deviendra alors un mystère.

Se retirer de l'activité publique lorsque l'âge l'impose.

Quelque sage et habile que soit un homme public, il se doit de se retirer un jour de la vie politique. Il arrive souvent que les gouvernants qui vieillissent tombent dans un état de lassitude et de fatigue qui ne leur permette plus d'exercer la charge dans de bonnes conditions.

Bien évidemment ; il ne s'agit pas de contraindre l'intéressé à se défaire de sa responsabilité ; ne serait-ce pas l'humilier et le déshonorer que de lui imposer ce choix? Ne devrait-on pas, en revanche, lui reconnaître tous les services rendus à la République pour l'encourager à prendre la décision lui-même?

La caution à donner au maintien en poste d'une personne vieillissante est fonction de sa charge. Même un militaire supposé être vigoureux plus longtemps, ne ressent-il pas une fatigue plus rapide et une concentration moins soutenue et cela malgré le courage dont il a pu faire preuve dans l'exercice de ses fonctions? Le prolongement de l'espérance de vie ne trompe-t-elle pas sur la capacité à soutenir une activité qui devrait normalement s'arrêter à un âge raisonnable? Cette faiblesse croissante, passe parfois inaperçue. Les plaisirs du gouvernement et la flatterie qui

entoure le dirigeant lui donnent le sentiment d'une jeunesse qui se prolonge. Ici aussi, il faut donc un âge limite; n'y aurait-il pas lieu de prévoir une retraite qui serait imposée par la législation, et qui aurait pour but de borner la fatigue et les plaisirs de la flatterie?

Il peut arriver qu'un dirigeant, Président, Ministre, député en fonction, fasse preuve de qualités toujours vigoureuses et de vertus qui fassent l'unanimité autour de lui ; il devrait alors être possible de le garder en place par une prolongation limitée dans le temps jusqu'à ce que sa décision de partir arrive à maturité. Ce genre d'exception ne peut toutefois pas dépasser un petit pourcentage et devrait requérir l'aval du parlement pour les présidents, ministres et députés, et celui du conseil de la fonction publique pour les fonctionnaires.

Les dangers dans l'art de gouverner

La mode, la séduction et les dépenses inutiles.

La guerre civile et l'abaissement du niveau de vie qu'elle a entraîné, n'ont pas empêché un étalage de luxe chez certaines catégories de la population. La mode, la fantaisie et les dépenses importantes qu'elle génère ont toujours leurs droits. Bien nombreux sont ceux qui, au Liban, vivent de l'endettement.

Lorsqu'il s'agit des serviteurs publics du Liban, il n'est pas possible de faire preuve de la même inconscience que chez les particuliers, dans les dépenses inutiles et ostentatoires.

Les déficits budgétaires et de la balance des paiements sont très importants. L'argent sort des caisses mais on ne voit pas quelles sont les ressources qui viennent les compenser. Dans le passé, les ressources du Liban sont allées alimenter la mégalomanie de certains chefs de guerre ou de quelques malins qui ont su tirer partie des troubles, alors que des serviteurs publics ou privés de la nation, en ont été privés comme s'ils étaient des enfants illégitimes de notre pays.

La population paye un lourd tribut à cette fantaisie de leurs gouvernants. Elle paye pour une mauvaise allocation et des détournements de fonds qui sont employés dans des dépenses superflues alors qu'ils pourraient être employés au soulagement de la misère des petits.

En outre, les comportements privés individualistes ont aussi un coût qui doit être supporté par la pression fiscale et la dépense publique. Un exemple est la dénaturation du paysage du littoral conduit sur le long terme à une diminution du tourisme et des ressources publiques qui vont devoir être compensées par une pression fiscale accrue.

Les dépenses superflues atteignent aussi celles qui sont associées au fonctionnement du gouvernement. Connaissez-vous autour de vous de nombreux responsables publics qui n'aient pas

été tentés par des dépenses visibles, parfois ostentatoires? Que ce soit dans les dépenses personnelles de nos représentants ou dans l'usage des fonds publics, n'avez-vous pas vu se construire des villas de Luxe ou s'acquérir des meubles, des véhicules, des vêtements d'apparat? N'avez-vous pas vu se dresser des tables et des repas féériques ou s'organiser des loisirs et des voyages réservés à des pays bien plus riches et de taille bien plus importante; les dépenses prennent vite des allures de luxe et d'apparat lorsque la responsabilité publique se présente. C'est à croire qu'il ne faille pas paraître un être simple même bien pourvu intellectuellement et spirituellement. Les grands rivalisent entre eux de biens qu'ils étalent, leurs inférieurs les regardent et cherchent à les imiter.

Pourquoi est-ce si nécessaire pour un homme public qui gouverne, d'avoir un train de vie qui se distingue des autres par l'excès de richesse. Pourquoi aux responsabilités, est-il nécessaire de donner un aspect d'apparat aux grands projets? Le bon goût, le beau et le sens naturel, ne peuvent-il pas s'accommoder de sobriété et de simplicité? Le sens commun et le bien de nos concitoyens, ne peuvent se concilier avec des déficits budgétaires qui soient causés par des dépenses répondant aux intérêts individuels. N'avez-vous jamais été tenté de lancer un projet qui permettrait à l'un de vos amis de bénéficier de sa réalisation? Vos conseillers n'ont-ils jamais été juge et partie dans les réalisations qui ont vu le jour sous votre gouvernement? Faites vous scrupuleusement vérifier qu'il n'y ait pas de risques de collusion dans la dépense publique? Les contrôles de l'exécution de la dépense fonctionne t-il vraiment et sont-ils régulièrement re-confirmés? Les recettes publiques rentrent-elles comme il se doit? Les impôts sont-ils payés par l'ensemble des redevables?

Lors des engagements de fonds publics, qui peut garantir que vous ne faites pas bénéficier de vos largesses, des personnes qui sont sans mérites? Est-ce par faiblesse que vous laissez faire la dépense? Ce serait encore plus inadmissible. Vous ne pouvez souffrir de tels détournements, involontairement ou sciemment, sans faire payer, très chers, aux plus pauvres, par une privation, des sommes dont ils auraient eu grandement besoin, alors que vous laissez dépenser de façons superflues.

Un autre corollaire de la mode est la séduction. Cette corruption de l'être qui contamine tout ce qu'il touche. La mode est l'instrument de la séduction et celle-ci entraîne une course injustifiée vers la nouveauté entretenue par des esprits entrepreneurs mais surtout, vénaux, qui poussent aux changements pour accroître le commerce.

Il faut éloigner du gouvernement du Liban et de son service public, les parasites, les séducteurs, les adeptes des modes, les dilapidateurs des deniers publics, ceux qui ont un train de vie excessif et quand même leurs moyens personnels les autorisent à le vivre. Gouverner c'est se laisser observer et en aucune manière, il ne faudrait que celui qui appartient au public devienne le modèle

d'ostentation à imiter encore moins qu'il ne s'expose au soupçon de la gabegie ou à celui du détournement de fonds.

Placer autour de vous des êtres qui savent contrer les courants séducteurs, qui sont neutres dans leurs vêtements, qui sont capables d'emprunter des véhicules de petites puissances, qui conduisent eux-mêmes leur véhicule, qui habitent des demeures sobres, qui savent voyager sans suite et ne descendent pas dans les hôtels luxueux. Assurez-vous que les dépenses publiques ont une finalité publique, et qu'une partie de cette dépense bénéficiera aux catégories ou aux régions les plus pauvres de notre pays. Nos dépenses publiques doivent toujours être réglées sur la misère de nos villes et de nos montagnes afin que les miséreux puissent obtenir une partie des fruits de ces engagements.

Les mauvaises alliances à éviter

Dans les écritures, l'alliance est cette relation privilégiée dont Dieu a eu l'initiative et à laquelle l'homme a adhéré par la foi et qu'il a essayé de faire perdurer par la fidélité. Sa vie durant, ce ne fut pas une tâche aisée pour l'homme et le peuple hébreux de demeurer fidèle, car ils éprouvaient la tentation d'établir d'autres alliances. Les alliances idolâtres n'étaient pas naturelles, selon la signification de la loi naturelle; elles étaient variables et de ce fait n'avaient pas pour finalité le bien commun, au-delà des intérêts des chefs qui les avaient contractées.

En politique, on constate que la dénaturation des alliances naturelles est fréquente. N'avez-vous pas déjà constaté que des alliances se nouent entre des parties qui étaient antagonistes il y a quelques jours ou quelques heures à peine? C'est là une grande tentation, pour satisfaire des calculs tactiques. Ne vous est-il pas venu à l'esprit de l'envisager? Subitement votre adversaire d'hier devient votre sauveur dans l'heure. Vous ne voyez en lui que ce qui unit; les divergences s'estompent. Désormais, rien ou presque, ne vous sépare. Vous regrettez même les causes des divisions passées.

Pourquoi de telles alliances se nouent-elles en politique? Qu'est-ce qui y contribuent? Est-ce qu'avant le rapprochement, les antagonismes étaient aussi importants que les adversaires le laissaient entrevoir? Il faut voir là le fond et la forme; sur la première les écarts ne devaient pas être importants. Sur la forme, il apparaîtrait que tout autant, les discours, les déclarations, les refus, les voltes faces, les intérêts, les égoïsmes, les peurs, viennent s'ajouter les uns aux autres pour rendre le chemin des alliances, difficiles, tortueux, rocailleux, épineux même; les alliances sont alors chaotiques et de courte durée. Le pays peine à trouver la stabilité politique dont il a tant besoin.

Les véritables alliances ont un côté désintéressées. Elles ne se nouent pas, dans l'adversité, au bord du précipice, à la veille d'une guerre; elles ne peuvent avoir pour mobile la haine ou viser au triomphe la gloire temporelle et éphémère; si l'ambition la suscite, elle se brisera, plus encore si c'est l'esprit de revanche ou la jalousie qui lui donne naissance. Les bonnes alliances s'établissent pour servir, dans la vérité, l'homme, sa liberté et la justice. L'arche de Noé était un arche d'alliance et dans cet arche se trouvaient les préceptes des demandes divines auxquelles le peuple élu allait devoir obéir; c'était les préceptes sur le bon usage de sa liberté.

En politique, une alliance stable et durable doit s'appuyer sur de tels préceptes à formuler de la façon la plus claire possible pour éviter le faux calculs, sur un parler mais surtout sur comportement vrai que vous ne pourriez atteindre que par une piété, vraie, solide et soutenue par le désir sincère de servir le prochain et le bien commun. Il est indispensable d'éliminer l'esprit de calcul, de rejeter le mensonge qui mène au déchirement et à la guerre.

Par la vérité dans les ententes, l'Etat sort renforcé; son réseau d'alliances se développe. Ses amitiés dans le monde se multiplient, les menaces sur sa liberté s'affaiblissent.

L'absence de persévérance

La persévérance est une qualité que l'on retrouve chez les personnes qui vivent de la piété, dont la vie est simple, modeste, sans fioritures, qui ne sont ni creuses ni évaporées. On sent chez elle la densité dans le silence. Nous savons qu'au Liban cette vertu nous fait défaut et notre enthousiasme nous trahit souvent lorsqu'il est écourté par le découragement, le scepticisme ou de façon moins noble par la perte de vue de l'intérêt personnel. Il ne faut pas que le mépris de l'autre, l'absence de confiance dans le concitoyen paralysent vos initiatives et empêchent leur réalisation.

Une des grandes qualités de notre peuple, qui se retrouve à bien des niveaux est son caractère d'entrepreneur. L'initiative fait partie de la vie du libanais dans sa vie privée comme dans sa vie professionnelle. Lorsque cette qualité s'accompagne d'une ambition excessive et d'une recherche de gloire maladroite, l'esprit d'entreprise est contré. L'ambition se heurte vite à son concurrent et se voit freinée dans ses rêves et ses projets. L'entrepreneur poursuit se rêve de devenir président. Il ne s'imagine pas à une autre place. Il court derrière le titre. L'avancement des initiatives est paralysé par le rythme d'avancement des ambitions personnelles.

Cet esprit d'entreprise, dont nous tirons une grande fierté, n'a pas, à ce jour, formé de véritables hommes publics. Comment pourrait-il y parvenir si cet esprit d'entreprise est motivé principalement par l'intérêt individuel?

Vous souvenez-vous depuis que vous êtes aux responsabilités, du nombre d'initiatives qui ont tourné courts? Combien de personnes avez-vous reçu qui venaient vous présenter des projets qui n'ont eu aucun lendemain? Avez-vous encore à l'ouie les applaudissements à l'expression d'une idée qui n'a jamais vu le moindre rayon du jour? Que cela est désolant lorsque le découragement atteint vos initiatives dans l'exercice de vos responsabilités mêmes là où se nouent et se décident les projets, les actions d'aide et de soutien, la défense des valeurs vitales et spirituelles?

Face à un chemin parsemé d'embûches, la persévérance est accordée à ceux qui ont un sens fort du bien commun. Elle vient avec la patience et l'humilité, la souffrance et les mortifications. C'est une vertu discrète qui agit en silence. C'est aussi un silence agissant grâce à la piété et à la pratique du bien. Doublée de la vérité, la persévérance devient fidélité et c'est la fidélité à soi et à ses promesses que le peuple attend vous car c'est la vertu des vertus.

Saint Paul rappelait aux Chrétiens l'importance de la persévérance et de la constance, qui nous aident à surmonter les embûches qui pèsent sur nos projets et nos initiatives : « Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toute-puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable. Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes ».

La spéculation, ruiner l'autre pour le racheter.

Le Liban jouit d'une liberté économique telle qu'elle hypertrophie le sens des responsabilités privées et familiales mais semble réduire la responsabilité publique. Si une certaine liberté est nécessaire et fondamentale puisqu'elle est liée à la loi naturelle, cette liberté ne devient libératrice que lorsqu'elle obéit à cette loi fondamentale pour l'homme.

La spéculation est essentiellement matérialiste; spéculer c'est agir par anticipation d'une évolution favorable de la valeur d'un bien. Il s'agit d'influencer la demande pour obtenir une répercussion à la hausse du prix afin de revendre le bien au seuil d'une baisse anticipée. La rémunération du capital devient ainsi comparativement supérieure à la rémunération du travail. Que penser d'une telle évolution dans laquelle, les citoyens gagnent mieux leur vie par des calculs d'anticipation que par le travail de transpiration. Lorsque l'esprit spéculatif jouit d'une "liberté" importante, son mal se propage rapidement. Tout prend immédiatement plus de valeur et devient objet d'un gain possible, les biens et les personnes.

L'esprit spéculatif atteint aussi la sphère politique et les gouvernements. Serait-il possible d'échapper ces calculs politiques qui viennent neutraliser la fidélité à l'engagement pour le bien

commun? N'avez-vous jamais été incite à nouer une alliance avec une partie montante espérant dégager des avantages, sacrifiant ainsi des choix antérieurs de politiques que vous aviez fait pour améliorer le sort de nos concitoyens? Ne vous êtes vous pas entoure d'une personne par le simple fait qu'elle devenait populaire, de façon à profiter un peu de sa popularité naissante ou confirmée. Quant a vos gains personnels, vous êtes-vous refuses à recourir a de tels moyens pour accroître vos revenus?

La conséquence de la spéculation est un appauvrissement de l'autre qui n'a pas fait le bon calcul; malheureux celui qui ne fut pas assez malin pour prévoir le mouvement à venir. Comment peut-on alors prétendre, pour ceux qui s'en défendent, que spéculer ne pénalise pas la justice, n'entraîne pas une dégradation de l'autre; ou trouvons-nous alors le sens du bien commun. En Occident Saint-Thomas d'Aquin avait condamne la spéculation. En Islam, l'usure, proche de la spéculation, la Riba est condamnée. Ce sont des gains illicites.

Maintenant que l'autre est appauvri et dégrade, il devient plus facile de l'acheter. Le marche du travail devient plus flexible, les structures concurrentielles s'améliorent, la concurrence et la guerre entre structures a coûts minima peut se poursuivre grâce aux avantages comparatifs. Non l'Etat ne peut rentrer dans ce jeu spéculatif ni même en tirer des avantages indirects. Il ne peut faire usage du travail précaire, rémunérer moins un travail provisoire qu'un employé pérenne. Le rôle de l'Etat est de relève ceux qui ont souffert de ce libertinage économique.

Tandis que vous qui avez la charge du gouvernement, sur le plan personnel, avez-vous contribue par la spéculation sur vos biens propres a l'acquisition de cette rente artificielle par des coups habiles? Au contraire, avez-vous plutôt envisage de lutter contre ce type comportement spéculatif et libertin en renforçant la taxation sur les profits spéculatifs réalises? Le Liban va t-il rester le pays ou le plus habile seront récompense de leur malignité? « Le malin ne meurt pas » ألشاطرِلإيموت dit-on. C'est une appréciation inique de la bravoure et de l'habilite. Il serait plus adaptée d'y voir ici de l'irresponsabilité vis a vis des objectifs fondamentaux de gouvernement. C'est la finance qui dépasse l'économie dont l'objet principal, s'il ne se confond pas avec le bien commun, est d'assurer la "gestion des biens rares".

Le contournement des lois

Il est des milieux où il fait bon de contourner les lois. C'est la mesure de la malice et de l'opportunisme. Ces mêmes lois que vous avez encouragées, que vous avez vous-mêmes fait voter ; que vous avez votées, n'avez-vous jamais songé les contourner? Ne vous êtes-vous jamais dit

qu'elles étaient destinées au peuple qui en avait besoin pour calmer son indiscipline, alors que vous, vous en étiez dispensés par vos privilèges?

Les lois ont pour but d'orienter les comportements. Les contournements ont pour cause deux situations. Celle où les lois sont iniques ou inadaptées à la Loi prédominante, celle du marché par exemple; il faut alors la redresser car plus personne ne s'y reconnaît désormais. Il faut alors la contourner, même plus la détourner par un silence prolongé sur les infractions pour les comportements la rendent plus adaptée. Il y aussi des situations où les lois sont iniques mais adaptées. C'est alors la cascade de faveurs et des privilèges qui sont accordés qui vide ces lois de leur sens soulageant un groupe social de leur pesanteur. Il y a enfin les situations où les lois sont justes et adaptées au bien commun. Tous contournements deviennent alors cause de rancoeurs au sein du peuple qui se voit privé du legs de la génération précédente, du régime qui les a instituées.

Au Liban ce genre de situations est courant. La presse en parle, la rue glose, les officiels ne se le cache guère. La loi est contournée, détournée, partiellement appliquée, sans contrôle ni suivie. Voici que le fils d'un de vos amis se présente à vous. Un coup de téléphone vous recommande un ancien élève. Au cours d'un dîner, dans un cocktail comme l'on dit, on vous demande des faveurs pour un fils qui n'arrive pas à se placer. Un politique du parti adverse ; avec lequel vous entretenez de bons rapports toutefois vous sollicites pour l'un de ces proches ; il vous avait rendu un service autrefois ; vous ne pouvez lui refuser la réciproque. La réciprocité, principe égalitaire est inique en soit car elle répond plus à un échange d'intérêt qu'à un échange de services. Combien de fois, vous êtes-vous laissés tenter par ces demandes qui vous laissaient espérer la réciprocité un jour…lorsque le besoin se fera sentir? Les bons comptes font les bons amis ; mais ici il s'agit des comptes de l'Etat dont pas une piastre ne vous appartiendrait.

Les « démocraties » ont eu pour principes de partager les pouvoirs pour leur en assurer l'équilibre; l'exécutif est contrôlé par le législatif. Les cours de discipline ont pour vocation de contrôler l'administration. Les cours de discipline sont contrôlées par l'exécutif. Ce mécanisme de contrôle secondaire, sensé surveiller le contrôle de soi se bloque lorsque les complicités, les services mutuels, les accords tacites rendent invisible les décisions. Qui n'a pas été tenté d'agir dans l'invisible, avec un camouflage de générosité personnelle? Qui n'a pas été apitoyé par le sort du fils d'un ami sans activité, ne disposant pas d'une autorisation de séjour ou démuni pour justifier l'octroi d'une bourse. Le bon sens, même le sens du bien commun ne nous font-il pas tolérer ces privilèges?

Ce sont toujours là des faveurs accordées sur fonds publics qui rapportent une reconnaissance personnelle à celui qui l'exerce. Cette reconnaissance est d'une grande valeur parfois. Elle doit revenir au peuple ; cela veut dire qu'en réciprocité l'avantage doit être rendu aux citoyens.

Ces situations de besoins urgents, demeureront le temps de la création. Vous le savez bien. Pourquoi alors ne pas en organiser les octrois de façon à ce que la reconnaissance revienne au peuple lui-même? Il y a droit par le règlement de ses impôts, par le choix des gouvernants dont il s'est doté.

Vous les élus du peuple, n'avez-vous pas envisagé l'institution d'une commission chargée de confirmer vos propositions de règlement des besoins urgents? Elle pourrait le faire dans l'anonymat des noms par l'examen des dossiers, de la même façon que les enseignants tranchent sur les copies du baccalauréat. Les faveurs ne seraient plus accordées par les ministres, les députés ou les fonctionnaires mais sur proposition de ces derniers.

La tentation du contourner les lois, serait à notre sens réduite de façon probante et significative si un organisme extérieur, décide de façon anonyme des besoins urgents.

Il ne s'agit pas d'organiser le système des privilèges mais d'apporter des solutions à des situations d'urgence et de besoins vitaux.

Le souci d'apparence, un obstacle à la compréhension des hommes et les situations

Un homme public, ne peut se permettre des considérations superficielles des hommes et des situations. Nous savons que la gloire, le succès, la séduction et la popularité même sont régies par des réactions de surfaces qu'exprime le peuple lorsqu'il sait flatter ses dirigeants.

Les hommes regardent l'apparence ; Dieu regarde les cœurs. Un tel adage est révélateur des limites de notre jugement et de la justice. Le jugement d'apparence est un jugement inacceptable pour le politique car dans de nombreux cas, il mène à l'erreur publique.

Des gouvernants qui adulent le luxe, qui considère le commerce comme plus respectable que la recherche, qui se vantent et fanfaronnent, qui regardent le Casino comme une Institution honorable sont des gouvernants gravement exposés à l'erreur, à l'erreur de parcours et à l'erreur de destination. Lorsque l'erreur de destination se produit, l'erreur de parcours est assurée. L'erreur sur la finalité de la décision politique entraîne l'erreur sur les moyens mis en œuvre mais encore plus grave sur l'esprit de la décision même.

Si le bien commun est la finalité à poursuivre, qu'adviendrait-il de l'esprit de considération et de gloire? Quelle importance attribuerait-on au paraître beau, à l'apparence jeune, à l'allure dynamique et faussement enthousiaste?

Ne serait-ce pas plutôt l'attitude respectueuse, attentive, priante et confiante qui agirait comme le moteur du bien commun? Ne vous inquiétez pas pour vos rentrées d'argent. Le moindre à gagner, les opportunités manquées sont largement compensées par les bienfaits de la vertu, la joie d'avoir permis à la misère de sortir de sa misère, à la pauvreté d'accéder aux biens personnels et à nantis et bien portants d'avoir trouvé un sens à leur vie qui leur offre de surcroît une reconnaissance authentique et fondée plutôt que la flatterie qu'on récolte par la richesse et la gloire étalées.

Comprendre les hommes pour eux-mêmes est un autre regard porté sur la condition humaine. Il ne rapporte des biens et de l'intérêt que si vous cherchez à en soutirer des avantages. Ne vous a-t-on pas donné des appointements pour que vous assuriez ce souci du bien de l'homme et de la communauté dans laquelle il baigne? N'avez-vous pas un jour éprouvé le sentiment, que votre ambition pour la gloire et votre dédain de la profondeur, était un détournement du sens même de votre mission et de la confiance qui vous fut faîtes par vos suffrages?

Aller toujours plus loin, en profondeur, sans se lasser de cette obstination à la tâche, sans baisser les bras face aux exigences des répétitions à se remettre sur le métier. Essayer de comprendre sans cesse, par un retour répété de la pensée et de la dévotion, les sens même des êtres qui vous entourent et des besoins essentiels qui les animent.

Tout autant, comment comprendre les situations en ne se donnant pas la peine de saisir le sens de la vie des hommes et en vous aveuglant sur vous-mêmes qui opérez dans le gouvernement du Liban?

Les situations sont le reflet des rapports interpersonnels et le révélateur des motivations des acteurs de la vie quotidienne. Leurs connaissances exigent de la part des experts qui vous entourent un esprit d'analyse en finesse mu de l'esprit de foi qui féconde l'amour et la charité.

La réalité politique gouvernée par la morale

La bonne compréhension des faits pour gouverner pleinement

Imaginez les commandes d'un pays aux mains de gouvernants qui se désintéressent des façons de vivre des habitants et ignorent même les données socio démographiques de base.

Pour gouverner l'œil doit rester alerte et la curiosité aiguisée. Il vous faut vous intéresser à notre peuple et à ses traditions, à sa façon d'être, à sa manière de faire et de s'exprimer; à sa son expression de l'amour. Connaissez-vous suffisamment ses traditions et ses us et coutumes? Vous qui exercer des responsabilités sur le Sud, vous êtes vous penchés sur le mode de vie des gens du Nord et vous les élus du Liban Nord, prêtez-vous attention à ce qui unit nos concitoyens du Liban

Sud? Avez-vous essayé de comprendre au-delà de la simple statistique, les préoccupations et les peines, les aspirations et les besoins des suffragants?

Au préalable, avez-vous bien en tête, les données socio démographiques du pays? Connaissez-vous suffisamment la structure de la population? La distinguez-vous par métier, par niveau de revenue, par taille, par secteur d'activité, par branche même? Avez-vous le souci de leur environnement, de leur présent et de leur futur, de leur travail et de leur jeunesse, de leur instruction, de leur logement et de leur locomotion, de leurs loisirs? Êtes-vous en mesure de reprendre telle ou telle données? Conservez-vous aux chiffres leur rigueur? Êtes-vous certains de ne pas faire dire aux chiffres que ce qui convienne à votre intérêt?

Comment serait-ce possible de faire le bien du peuple sans une connaissance de la sociologue, de la démographie, de l'économie, de la culture et de la religion, sans anticiper les données futures et sans une bonne appréciation des préoccupations quotidiennes? Avez-vous cherché à savoir combien, chaque branche de l'industrie produit et de cette production, combien est écoulée? Êtes-vous sans ignorer qui nous l'achetait?

L'agriculture est un secteur important pour notre pays. Connaissez-vous les surfaces arables? Où se trouvent-elles? Savez-vous si le matériel utilisé et les engrais épandus sont adéquats? De mémoire, pouvez-vous dire quel est le nombre d'agriculteurs? Avez-vous pensé à la qualité de leur logement, à l'instruction de leurs familles, à la formation dans le métier? Quel est l'état de la production agricole et des conditions techniques et humaines dans lesquelles elle se réalise? Les moyens sont ils appropriés, la circulation des productions est-elle facilitée? Les zones agricoles du pays, la Bekaa et le Sud-Liban sont elles organisées pour le bien de tous les intervenants du secteur agricole? Il ne convient pas de passer sous silence et feindre d'ignorer cette vie rurale qui a fait vivre nos ancêtres et qui fut la muse de nos poètes.

Peut-on se résigner sur l'état du Sud Liban et délaisser son potentiel agricole? Peut-on laisser les agriculteurs êtres moins que des métayers? Aider l'agriculture de cette région n'est-ce pas lutter contre les risques d'occupation et de corruption? N'est-ce pas redonner dignité, raison de vivre et moyens de s'exprimer au Sud?

Des faits d'argent et de la monnaie? Comprenez-vous la circulation monétaire de notre pays? Toutes les étapes de passage de la monnaie sont-elles encore un secret pour vous? Les risques de détournement, les investissements à effectuer, le mauvais usage à redresser?

Hors du champ économique, vous a-t-on informé sur le nombre de sans travail, de sans nourriture, de sans logement, des prisonniers sans espoir, de suicides, de personnes injustement traités? Savez-vous combien de malades sont sans remèdes? Quels sont les groupes à risques? Êtes-vous informé

sur les trafics en cours dans le pays, sur les modèles de corruption et les abus de bien commun? Votre responsabilité qui s'étend à cet ensemble est vaste et votre devoir est de gouverner avec une connaissance fine des faits et des méfaits, car il vous faut appréhender les risques de toutes natures pour garantir la sécurité et la justice pour tous, un avenir d'espoir et de paix, le bien commun sans exclusion.

Quelle attitude avoir vis à vis de nos voisins?

Le Liban a des voisins plus puissants, ambitieux et parfois redoutables qui ont été, peut-être le sont-ils toujours, animes d'une jalousie ou d'une méfiance qui se traduit par de l'hostilité et de l'agressivité. Nous en avons beaucoup soufferts. Quel est l'attitude d'un petit pays comme le notre, face à de tels voisins dont nous ne sommes pas sûrs des intentions, et qui ont démontré avec nous et avec d'autres une volonté de domination et d'expansion. Sans préjuger de leurs intentions, vous vous interrogez constamment sur l'attitude et la politique à adopter.

Une première approche serait de chercher à atteindre la puissance de nos voisins par une politique d'armement accompagnée d'un discours agressif, lançant des harangues et des défis, soutenant des menaces et un étalage de force. Nous savons ou ce genre de politique mène. N'avez-vous pas été tentés par une telle politique? Ne vous est-il pas arrivé d'apprécier les harangues, les discours musclés, plein de promesses de victoires, les manifestations populaires, le fusil levé vers le ciel, qui appellent plus de promesses encore. Vous, vous êtes peut-être retrouve derrière un microphone, appelant à l'union de tous contre l'ennemi. Nous savons très bien ce que la course à l'armement signifie et à quoi elle aboutit. Un jour, elle mène au sang, elle conduit a une victoire unique, celle de la destruction; en revanche elle conduit a de nombreuses défaites, celles de tous les citoyens qui ont perdu, l'un sa maison, l'autre son père, l'autre son frère, des ruines tout autour et un avenir rendu difficile. Parfois cela arrive parce qu'un gouvernant s'est laisse emporte par la surenchère, il ne voulait pas décevoir la foule qui se dressait d'une seule voix a ses pieds. L'ambition, la gloire, le refus de reculer, le préjugé, la méconnaissance des intentions des autres, toutes sont des causes de ce choix politique.

La deuxième approche est le renoncement par une politique de mollesse, d'attentisme, de menaces de plus en plus apparentes qui proviennent des voisins, un renoncement qui se confond avec la présomption de se croire meilleur que son voisin en raison de ses propres valeurs, ou supérieur par un destin supérieur. Puis, lentement, progressivement, la dégradation s'installe, les tensions intérieures naissent et le pays connaît alors l'invasion ou la guerre civile. Ici aussi, nous connaissons. Que cette approche est aussi tentante? N'y avez-vous pas songe? Continuer à faire le commerce au lieu de se soucier des ambitions de nos voisins. N'est-ce pas la une politique plus

digne et plus noble que celle qui consiste à relever la tête et à défier. Le N'y avait pas un peu de ce cela dans le Liban de 1975.

La troisième voie est autrement plus salutaire. Admettre que les voisins sont une menace mais poursuivre une politique sage sur son territoire; accroître par ailleurs, les liens avec les nations qui le voudront bien. En cas de menaces, nous pourrions bénéficier de l'amitié des ces pays qui dans la région, se méfieraient aussi de ces deux voisins et seraient intéresses a poursuivre des liens d'amitié. Ni mollesse, ni dureté. Conscience des menaces, maîtrise de soi et sagesse telle est la politique qui réduit les chances d'aboutir à la ruine et aux destructions. La question est qu'est-ce qu'une politique sage et qu'elle est celle qui va nous défendre du danger extérieur sans un renforcement militaire important? La sagesse en politique, c'est le choix de travailler dans le sens de la loi naturelle pour le bien commun. Comment faire pour que ce choix ne reste pas un vœux? Gouvernants, c'est sur vous que nous comptons. Le peuple vous imitera. Que diriez-vous de cesser les discours belliqueux, a l'égard de l'extérieur et des partis intérieurs. Que diriez-vous d'une politique mais pas seulement, d'une attitude personnelle de votre part, qui embrasserait le plus de catégories de personnes, des régions plus étendue, les communautés les plus lointaines a la votre. Que diriez-vous de cette nouvelle attitude chez l'ensemble de nous gouvernants. Nous disons aujourd'hui garder le profil bas vis à vis des menaces mais de la détermination dans la sagesse à gouverner.

Quelle attitude face à l'immigration?

Tendresse et fermeté, deux attitudes à priori antinomique mais qui s'accompagnent convenablement dans la relation qu'entretiennent les gouvernants du Liban avec les populations immigrées. Les immigrés ne sont-il point des personnes? Quelque soit les raisons de leur présence sur notre territoire, ne leur avons-nous pas ouvert la porte? Pourquoi cela fut-il fait? Nous pensons que leur présence nous arrangeait : Sri-lankais, Philippins, Egyptiens, Syriens, arabes de diverses origines, européens en moindre nombre; ils sont tous arrivés sur les territoires par la volonté d'une des parties. A présent, les voilà établis au Liban espérant un avenir, pour un certain nombre, sans intention de repartir.

Toutes les administrations sont concernées : travail, éducation, affaires sociales, santé, affaires étrangères et intérieur. Comptez-vous cette population immigrée parmi ceux qui ont droit à votre attention et au bénéfice de certains droits? Quels bienfaits, apporterait au pays le fait de mépriser ces populations pour beaucoup établis au Liban pour servir? En les dénigrant, ne les rendrait-on pas plus malheureux encore sans pour autant être soi-même heureux?

Les étrangers ne sont-il pas aussi nos frères? Et qu’en est-il de nos ennemis ? Nous serions tentés de dire : ils sont le bien commun. Une immigration libre et incontrôlée finit par se retourner contre ses immigrés. En revanche, une politique d’immigration organisée est une politique d’accueil, un bienfait pour notre peuple et ses hôtes.

Quelle part de votre politique donnez-vous à nos frères qui ont choisi notre sol pour y vivre? Vous qui êtes de ce peuple si légendairement hospitalier, les portes de votre politique sont-elles exemplaires dans la protection de l’étranger? Les lois que vous votez et que vous faites voter, s’appliquent-elles aux immigrés lorsqu’il s’agit de les protéger? Lois du travail, lois protectrices de la santé, lois garantissant l’école pour leurs enfants, lois de paroles et de circulation « libre » existent-elles pour assurer à tout immigré la dignité de personne qui lui revient? Dans les doléances que vous recevez, quelle part provient des étrangers? A-t-on une administration pour les suivre et les conseils pour leur bienfait? La justice sensée les protéger, prend-elle en mains les affaires à trancher avec assez de célérité?

Le peuple libanais est répandu sur la planète. Nous connaissons les difficultés de l’émigration. Chaque famille a vécu les attentes administratives interminables, les semaines et les mois de doute avant d’obtenir les permis et les autorisations de séjour et de travail. Nous avons su bénéficier des couvertures sociales et de l’accueil des populations qui nous ont ouvert leurs frontières. Peut-on traiter nos hôtes avec moins de déférence, de bienfaisance et de charité que celles qui nous furent réservées? Modèle d’émigration par la répartition de notre population sur la planète, est-vous conscient que nous devons être un modèle d’immigration par l’accueil que nous réservons?

Au sein de la population étrangère de notre pays, ceux qui exercent des métiers modestes, ouvriers journaliers dans le bâtiment et les travaux publics, travailleurs agricoles précaires, domestiques, parviennent-ils au bout de quelques années à se reconvertir? Nos lois libanaises, le prévoient-elles? Ces étrangers, si fragile, par les risques d’exploitation qui pèsent sur eux, disposent-ils d’un droit à la formation qui leur laisse espérer une sortie humaine? Les heures de travail qui leur sont imposées, le permettent-elles?

Hors du regard économique, l’immigration est une chance pour notre peuple. Elle lui rappelle que le Liban est une terre sainte où la charité et le bien doivent se répandre et se vivre. Elle est également une richesse car l’immigré bien préparé et protégé est un partenaire motivé et loyal.

Quelle attitude face à la question palestinienne et aux réfugiés

Depuis que la question palestinienne constitue un sujet brûlant d’actualité, les politiques auraient du en venir à bout et en devenir de fins experts; le drame des réfugiés aurait du faire parti des livres

d'histoire et non plus de l'actualité. Il n'en est rien, l'expertise n'a pas l'air de s'étendre à cette question et si les réfugiés ne sont pas prêts à retrouver leur terre, comment faire pour rétablir leur droit à une dignité humaine?

Au Liban, un nombre important de frères palestiniens vivent cantonnés dans les camps; nous ne traiterons pas des raisons de cet isolement prolongé, mais uniquement des questions que la conscience réveille au regard des dizaines de milliers d'êtres à la dignité fortement ébréchée, qui vivent à longueur de journées au milieu des tentes.

La tente, dans le désert d'Egypte, était le lieu où Dieu s'adressait aux prophètes ; l'endroit ou l'homme retrouvait un peu de cette immense dignité divine. Voilà qu'avec la guerre de Palestine, les tentes palestiniennes deviennent le symbole d'un peuple sans dignité.

C'est un sujet brûlant pour notre petit pays qui demande une humilité telle que celle prêchée par Saint Paul dans son épître aux Philippiens : « Que l'humilité vous fasse regarder les autres comme étant au-dessus de vous-mêmes. Que chacun de vous, au lieu de considérer ses propres intérêts, considère aussi ceux des autres ».

Trois attitudes avec leurs tentations respectives se présentent : rejeter la question, laisser le peuple palestiniens languir dans les camps. Accompagner cette attitude d'une surenchère guerrière qui donne croire que vous vous dévouez à la cause alors que vous savez pertinemment bien que remporter une victoire militaire est théorique vu le soutien que l'Etat d'Israël aurait en provenance des puissances occidentales en cas de menace sur son devenir. Cette première attitude qui entretient artificiellement un état de tension sur des décennies est au service du bien individuel de quelques leaders qui en tirent profit, car seule la paix est au service du bien commun. C'est la tentation de la facilité.

La deuxième attitude est à l'opposé de la précédente puisqu'elle consiste, pour les dirigeants, à renoncer et à laisser le peuple palestinien se débattre dans son désespoir. C'est la tentation du renoncement. Pour ne pas y succomber, encore faudrait-il que les dirigeants des mouvements palestiniens, ne pratiquent pas la première attitude. N'est-ce pas là l'attitude de nos gouvernants depuis bien longtemps qui ne considéraient pas que le problème du peuple de Palestine, ne concernait guère le Liban? N'est-ce pas une tentation qui a pu vous effleurer l'esprit?

La troisième attitude sans tentation est celle qui s'inspirerait du bien commun. Bien pour les libanais, bien pour les palestiniens. Ni surenchère guerrière, ni fatalité, ni renoncement. Faire le bien et travailler inlassablement à la paix et à une paix durable. Telle est cette troisième attitude, telle est l'une des fonctions essentielles des gouvernants. N'envisager la guerre que si la guerre n'entraîne pas de plus grands maux que ceux qu'elle a pour but d'éviter. Les maux aujourd'hui ce

sont les camps de réfugiés et une vie sans une terre propre; un quotidien sans instruction et sans travail sans un minimum de soins, une existence sans dignité tout simplement. Pour nos gouvernants, la tâche consisterait à expliquer à tous nos voisins et aux puissances de ce monde les risques de maintenir une relation presque équivalente entre les maux actuels et les maux qui proviendraient d'une guerre par intermittence. La troisième attitude est celle qui cherche à réduire les maux actuels pour rétablir l'équilibre favorable à la paix durable avec notre voisin du Sud. La relation entre les maux suscités par la guerre et la paix, s'applique tout autant à Israël qui devrait peser les poids dans la balance. Notre effort doit se concentrer à réduire les maux occasionnés à Israël, par la situation actuelle pour retirer à notre voisin toute velléité guerrière. Faire le pari de la paix pour bâtir la confiance entre les deux. Pousser la paix comme la guerre fut poussée. La tentation est remplacée par l'abandon à la confiance.

Une information au service de la paix

Utiliser l'information à des fins de propagande revient à commettre une double erreur. Une erreur sur l'information elle-même et une erreur de la fraude occasionnée sur le citoyen à qui la vérité n'est pas dite.

Ne pas dire la vérité au peuple entraîne sur son passage une cascade de mensonges qui conduisent au bout d'un certain temps à des dissimulations dont l'homme politique a du mal à sortir.

Ne pas dire la vérité au peuple signifie qu'il n'est plus la fin de la vie politique mais un instrument servant des ambitions qui le dépassent et qu'il ne peut comprendre.

Dire le faux ou l'approximatif au peuple, n'est-ce pas le manipuler puisque cela revient à le faire participer à la réalisation d'objectifs qu'ils ignorent et qui sont éloignés de ses préoccupations sans quoi la vérité exacte lui aurait été dite?

Le peuple vous a donné ses suffrages, du moins l'Organisation politique sur laquelle repose votre affectation à la place que vous occupez provient d'un suffrage populaire même si l'occasion ne lui est pas donnée plus souvent de l'exprimer. Souvenez-vous vous représentez vos suffragants. Est-ce de bon droit de ne pas exprimer l'information de façon neutre?

Conservez-vous toujours la neutralité dans la communication de l'information pour garantir au peuple la vérité des faits, à lui qui par les suffrages vous a exprimé clairement son option pour votre personne? Vous appuyez-vous suffisamment sur des faits, lorsque dans vos discours vous proférez des accusations ou remettez en cause des choix politiques? Vos assurez-vous de l'humilité requise avant de discourir afin que les accents de votre intervention soit neutres? La neutralité du discours est garantie par des Institutions qui fonctionnent convenablement, autrement dit la vérité au

parlement aboutit à des lois votées pour le bien commun et ces lois débouchent sur une exécution des lois imprégnée de rigueur et de respect des citoyens. Le mensonge à l'origine des lois conduit à une politique inhumaine du moins détournée de l'homme intégral.

Nos gouvernants, en maintenant la neutralité des messages qu'ils expriment, n'ont rien à craindre de se voir juger prématurément ou injustement par le peuple; ils y trouveraient plutôt des assurances pour une longue durée de leur mandat? Rester neutre dans les termes et les messages, tout en demeurant engagé dans son for intérieur, sans hypocrisie, réduit les passions, affine le langage, adoucit les mœurs et renforce les options prônées et dans le cas présent du Liban, cela revient à contrôler le développement d'un confessionnalisme artificiel.

L'information libre a besoin de vérité et celle-ci est une qualité que porte la douceur. La franchise est souvent associée avec l'agressivité alors que cette dernière dissimule un message qui n'ose s'exprimer. L'agressivité ne dit pas tout et ne révèle que ce qui est superficiel. La douceur, au contraire, permet l'expression articulée et en profondeur, de l'idée, du sentiment, des oppositions, des désaccords. Elle est l'expression de tant de considérations humaines, du respect de l'autre, de l'écoute active, de la patience et de la tempérance.

L'information déliée du mensonge repose sur la connaissance autant que sur le savoir. Il faut certes savoir pour informer; mais le savoir est-il suffisant? Parlons quelque peu de sa demi-sœur la connaissance. Mais qu'est-ce que la connaissance? La philosophie et l'étymologie nous répondraient qu'elle est la naissance en commun. Naître en commun avec les autres dans tous les situations si différentes de la vie est-ce concevable? Certes non, à moins de conserver une âme d'enfant en mesure de regarder l'autre et les situations avec la fraîcheur d'âme et d'esprit du petit enfant. Plus simplement comme la vérité a besoin de la douceur, la connaissance de l'autre, de ses faits et de ses situations, ne va pas sans l'humilité et celle-ci ne peut découler que d'une conscience de notre dépendance vis-à-vis d'un être et surtout du divin.

Quelque soit la raison invoquée, l'information ne peut être instrument de tromperie. Cela reviendrait à demander au médicament de rendre malade ou encore de demander à la vertu de donner le vice. L'information que vous communiquer doit avoir pour but de préparer le peuple à une situation, de le protéger face à un danger, de le faire adhérer à une cause, de lui expliquer les motivations d'un choix et d'une décision politique.

En votre âme et conscience, l'information vous pousse-t-elle à la dire simplement, de façon neutre sans recherche de considération ou de gloire? Recherchez-vous dans la communication d'une information, l'estime qu'on vous renverra en échange? Vous est-il venu à l'esprit de réaliser qu'une information authentiquement et librement partagée, est une condition de la vraie liberté des

citoyens? Son contraire se vérifie qu'une information bridée fait peser le joug d'un pouvoir oppresseur sur le peuple. L'information authentique est une condition de la paix civile et de la paix avec les autres peuples?

Il est vrai que le filtrage de l'information est du fait de l'homme politique mais aussi des médias et que ces derniers ne sont pas nécessairement contrôlés par les premiers. Le pouvoir des médias, non élus, mais obéissant aux forces de l'argent qui le financent, est un pouvoir à quelques égards, oppresseur, si les règles de liberté de l'information, conditionnée par son authenticité, ne s'appliquent pas.

La question qui vous concerne à présent, est de savoir dans quelle mesure, votre attitude vis-à-vis des medias est restée libre et déliée de toute ambition personnelle. Vous êtes-vous prêté aux conditions de communication médiatique imposée par les médias avec le but de passer au peuple, un message différent de celui que les faits présentent? Avez-vous privilégié tel ou tel média en raison de son impact sur le peuple, au mépris de l'authenticité du message?

Des conditions de travail au cadre naturel du travail

La petite taille de notre pays, ne garantit en rien des conditions de travail décentes car au-delà des conditions, se greffe un esprit et des relations de travail qui n'obéissent pas toujours aux lois du bien commun mais à l'intérêt individuel stricto-sensu.

Le droit du travail est une dimension de la justice. Il a fallu que le travail soit règlementé pour éviter des abus et pour aider l'homme à trouver une dignité à travers son labeur. Cette évolution de la législation sur le travail, dans les pays industrialisés correspond à une avancée du bien commun. Cette partie du droit s'est même étendue aux questions d'ergonomie et de santé du travail.

Dans une société au service du bien commun, les conditions de travail, ne sont plus uniquement des conditions définies à l'embauche au travail, mais dépassent ce stade pour constituer le cadre qui procurera à l'homme, durant sa activité de labeur, dignité, reconnaissance, plaisir, joie, salaire, mais aussi élévation, par l'esprit de service, par une liberté accrue.

Au Liban qu'en est-il? Le travail est encore imprégné de rapports féodaux. Le patron est parfois un suzerain qui dispose de ses vassaux à sa merci. Des vertus du travail, dignité, reconnaissance et salaires, nombre d'entre-elles sont en souffrance. Les temps ont bien changé. On constate aujourd'hui une pression accrue, des frustrations accumulées, des manquements dans l'application des contrats, une absence de considération pour le savoir honnête, un excès d'estime pour le pouvoir.

Interrogez-vous sur les lois relatives au travail que vous avez fait votées? Les avez-vous préconisés dans l'intention de protéger ceux qui sont faibles et fragiles ou bien ces mêmes lois ont-elles été décidées sous le poids de la contrainte? C'est en étendant le bien aux petits et aux miséreux que le bien commun devient réalité. Quant à l'application des lois et des contrats, est-elle effective? En votant les lois ou en les préconisant, en préparant les projets de lois, avez-vous su prendre en compte les organes de contrôle? Êtes-vous sûrs d'avoir mis en place des individus, aussi intègres que des magistrats, pour veiller sur les situations et de juger les litiges?

Parlons un peu de l'étendue du droit; Des études sont-elles régulièrement menées pour déceler les nouvelles catégories de travailleurs, pour découvrir les innovations dans les activités de production ou de distribution ou encore dans les nouvelles formes de financement? Le droit répond-il à ces innovations? N'y a-t-il pas des branches ou des catégories laissées pour compte, qui subissent des jougs qu'ils sont incapables de lever de par eux-mêmes?

Le cadre du travail s'améliore car le droit y contribue. Avec le développement industriel, un droit du travail qui ne soit pas associé à un droit de l'environnement a des effets bien limités sur les conditions de labeur de la population active. Il est impératif de protéger les sites d'activités des nuisances en même qu'on cherche à protéger le travailleur des abus. L'élimination des effets néfastes sur l'environnement et sur la nature est favorable au travail et aussi aux loisirs qui suivent le travail.

Entretenons-nous de l'environnement ; Où en est l'environnement du Liban, de ses villes et de ses villages, de son littoral, de ses montagnes et de ses sites? Il existe bien un ministère de l'environnement dont le parlement a bien voulu. Quelles sont ses prérogatives? Est-il doté de moyens appropriés? Dispose t-il des inspecteurs intègres, voire même d'une police de l'environnement? Ce ministère obtient-il votre appui dans sa politique quotidienne pour faire face aux nouvelles carrières, aux déchets déversés, aux détritus déposés sur le littoral? L'arsenal juridique est-il suffisamment étendu à l'environnement dont la qualité est devenue une condition nécessaire au bien commun puisque le cadre de travail et le cadre de vie appartiennent à tous et ne peuvent aucunement être privatisés.

Plus aigu encore est la question de l'eau. Quelles ont été les mesures prises pour protéger nos enfants de la soif? A qui revient la responsabilité d'assurer que le Liban demeure un pays où la soif est étanchée? Les forêts qui retenaient l'eau tombée sur nos montagnes ont été décimées; nos rivières se dessèchent lentement. Le désert établit ses quartiers. Et vous! Quels moyens entendez-vous promouvoir pour en arrêter la progression ? Quelle politique est en place pour reconstruire les forêts alors que les terrains sont pour la plupart la propriété de particuliers et d'intérêt individuels?

Si les terrains appartiennent à des particuliers, les forêts ne peuvent être que la propriété du bien commun.

Les conditions de non-travail

Le souci des conditions de travail ne doit pas faire oublier que les conditions de non travail sont souvent, dans notre pays, en violation de la loi divine et du bien commun. Peut-on imaginer qu'un bien commun est satisfait lorsque la rémunération du travail est absente, que la reconnaissance sociale voire familiale n'existe plus, que l'environnement de non travail est intolérable ou encore que la personne ait perdu le contact avec l'activité professionnelle.

Distinguons les personnes dépourvues d'un travail salarié, de l'entrepreneur dont l'activité se fait rare, du particulier en transition vers une autre situation ou en chômage technique, du conjoint affecté aux responsabilités domestiques.

Consacré au service public, vous êtes normalement responsable de ces situations de non activité afin qu'elles soient transformées en périodes d'édification de la personne et du bien commun plutôt que d'avilissement et de charges morales pour la société.

Interrogeons-nous sur les mesures que vous avez préconisées pour sortir de ces situations de « mal commun ». A la base est la connaissance précise de ces situations de non travail? Combien de personnes seraient-elles privées de rentrées d'argent? Depuis combien de temps? Combien de ces situations proviennent d'une absence de rémunération et chez les entrepreneurs, quel est le nombre lié à une absence d'activité commerciale ou en raison d'une mauvaise gestion? Combien de personnes ces non travailleurs ont-ils à leur charge?

Toujours dans l'ordre du quantitatif, êtes-vous sans ignorer le nombre de personnes sans travail sur une longue période et qui n'ont pu trouver une activité de substitution qui les revalorise face à eux-mêmes et face aux autres? Combien ont-elles totalement perdu contact avec une vie professionnelle sans avoir une vie domestique de substitution? Quel est le nombre par cause, qui subisse ce prolongement de situation? Combien de celles-ci ont une origine économique, éducative, psychologique judiciaire, comportementale ou encore sanitaire, un handicap, une maladie?

Il est urgent d'agir et de s'assurer que toutes ces catégories sans rémunération ou sans ressources, sans reconnaissance ou sans environnement favorable, isolée dans le long terme d'une activité professionnelle, retrouvent ce qui leur fait défaut pour accéder à nouveau au minimum vital et personnel.

Les questions sont nombreuses et se bousculent. De quoi dispose notre pays pour aider ses personnes à surmonter les difficultés? Avez-vous eu le souci d’assurer aux salariés sans travail un minimum vital pour leur permettre de vivre et de poursuivre la recherche dont ils ont besoin? Quant aux entreprises sans activités, leur sort est-il nécessairement le dépôt de bilan et la liquidation avec les conséquences humaines qu’il est aisé d’imaginer? Vos efforts ont-ils été pour réduire la concurrence néfaste au profit d’une émulation bénéfique? La première se reconnaît à la déflation et à la pression exercée sur les coûts et la baisse des profits, la seconde se manifeste plutôt par des investissements accrus, des améliorations techniques et un chiffre d’affaires en progression.

Peu ignorent les effets pervers de la concurrence imposée qui revient quelque peu à dresser les entreprises les unes contre les autres au lieu qu’elles ne se mettent au travail les unes avec les autres. Elles sont en guerre et cette guerre, nous le voyons, aboutit à leur élimination progressive ou à les maintenir dans un état végétatif de petites entreprises dont l’activité économique reste très aléatoire puisque la structure de l’organisation progresse peu et les outils de travail atteignent rapidement l’état d’obsolescence.

L’émulation ne se fonde nullement sur une publicité agressive et sur la guerre des prix. Emulée, l’entreprise ne croît pas économiquement par le rachat et l’affaiblissement de l’autre mais par une publicité constructive et des investissements et innovations qu’elles poursuivent grâce à la valeur ajoutée accrue dégagée par la transformation et la modification du mode de travail. Par l’émulation, le nombre d’entreprises qui végètent se réduit et, grâce à la valeur ajoutée, les rentrées d’argent augmentent assurant à un nombre de plus en plus grand le minimum vital et personnel. La condition de non travail des autres se trouvent améliorer puisque la valeur ajoutée accrues des uns va permettre de financer la remise au travail des autres, sans travail.

Vous avez ici la responsabilité de favoriser les conditions d’émulation. Vous faites surveiller les marchés et interdire la guerre des prix par des pénalités que vous appliquez lors de baisses qui dépassent un certain pourcentage. Grâce à un conseil des médias, vous contrôlez la publicité pour éviter les slogans et les images agressives. Vous encouragez les valeurs ajoutées par une détaxation des valeurs ajoutées qui proviennent de l’innovation au détriment de la valeur ajoutée purement financière.

L’environnement des sans travail est la manière dont vous avez fait mettre en place des structures d’assistance, d’encouragement et de financement pour la sortie des situations de sans travail

Quelles structures d’assistance et d’encouragement dispose notre pays pour aider à la création de société bien structurée, à l’insertion de personnes non qualifiées, à l’embauche de personnes adéquates, au travail partiel des femmes dans des activités autres que domestiques, à la création de

postes dans des activités stratégiques pour notre pays? Qu'avez-vous envisagé pour le travail des personnes handicapées? Des orphelins? Quelles études sont commandées régulièrement pour la bonne connaissance de tous ces besoins?

Sur le plan du financement, quels sont les fonds destinés aux projets de création d'entreprises? Envisageriez-vous un fonds de financement de projets visant directement le bien commun? Ils se définissent comme les projets destinés à l'ensemble des libanais sans exception. Ce sont aussi ceux qui visent à élever des catégories fragiles et en danger vers des situations plus dignes et plus protégées, pour ne citer que les handicapés, les grands malades, les réfugiés, les orphelins, les veuves, les familles de prisonniers.

Un traitement plus particulier est à apporter aux personnes qui sont depuis longtemps sans activité professionnelle soit qu'elles ne soient jamais entrées dans une activité professionnelle, faute de qualifications, soit qu'elles sont sans qualification ou que celle-ci est inadéquate ou encore sortent-elles d'une situation de santé ou familiale qui ne leur a pas permis de travailler contre une rémunération. Toutes ces personnes ont besoin d'une aide, à la réinsertion, à la formation. Quels mécanismes avons-nous en place au Liban pour généraliser la formation professionnelle et faire bénéficier ceux qui en ont réellement besoin d'en faire usage? Une formation, mais dans quels domaines diriez-vous? Dans celles ou il y a des besoins naturellement mais aussi dans celles où il y a un potentiel de créativité sans oublier certainement celles où le bien commun, c'est-à-dire les personnes dans le besoin, est le premier bénéficiaire.

Les Associations et les corps intermédiaires

Notre peuple est très entrepreneur. Si nous pouvions l'aider à réorienter ses initiatives dans l'esprit de la loi divine, le Liban en serait le grand bénéficiaire. Il doit apprendre à déplacer quelque peu sa perception des valeurs, de l'entreprise à la vie associative dont le mobile premier est indiqué par le titre d'association qui est de faire travailler en commun.

La vie associative fait bénéficier le Liban quadruplement. D'une part par la spécialité des interventions associatives, ensuite par la poursuite d'un projet de bien commun qui serait au moins limité à ses membres, par la personnalisation de ses initiatives et de ses actions et par la proximité du pouvoir qui redescend vers les membres associés.

Auprès d'un peuple entrepreneur, pour poursuivre le bien commun, les associations deviennent des relais convenables de votre politique puisqu'elles portent votre action jusque vers leur cible. Elles sont plus alors appelées corps intermédiaires.

Peut-être avez-vous pensé que le Liban pouvait se passer de ces corps intermédiaires et que leur présence parfois sur le même terrain que le service publique, pouvait constituer une perte de pouvoir pour vous et vos représentants; une menace à l'image que vous souhaitez bâtir.

Savez-vous quel est le budget de l'Etat qui est accordé en subventions aux Corps intermédiaires afin qu'ils puissent relayer votre politique voire une politique que vous n'avez même pas définie mais que par leur mission elles orientent vers une politique du bien commun. S'il y a une vigilance à exercer pour éviter que les associations soient des organisations déstabilisatrices, vous avez tout à gagner de leur bon fonctionnement et de l'extension du réseau associatif. Développé par votre consentement, son succès vous reviendra en partie mais ne cherchez pas le succès.

Pourquoi avez-vous tout à gagner du développement de la vie associative? Au XIXe siècle, il n'est plus possible de gouverner sans le peuple. La vie associative permet cette participation calme. Sans elle, les mouvements hostiles maintiennent la pression sur vous et ne vous laisse plus gouverner avec le temps nécessaire. Avec elles, l'hostilité est canalisée, la participation à la gouvernance devient une réalité même limitée; mieux encore, des élites généreuses sont préparées au gouvernement du Liban par l'exercice des responsabilités dans la vie associative. Nous ne voyons pas comment les corps intermédiaires peuvent s'étendre sans vos encouragements et sans votre participation financière. Une partie du budget doit être consacrée à l'aide aux associations pour favoriser la mise en œuvre de projets en fournissant de l'assistance technique, en encourageant des partenariats associatifs sur des projets précis, dans certains cas un peu exceptionnels par des adhésions d'établissements publics au conseil d'associations.

Le droit libanais aurait peut-être besoin d'un rafraîchissement de la loi sur la création d'association, d'une part afin de la « libaniser » et d'autre part permettre la création de corps intermédiaires qui jouent le rôle que vous voulez bien lui donner au Liban.

Quels sont ces corps intermédiaires propres au Liban? Il a été dit plus haut que la vie associative était un relai de la politique publique. Les corps intermédiaires doivent tirer leur justification dans la constitution libanaise, qui fait

Ces corps sont intermédiaires dans la verticalité et dans l'horizontalité c'est-à-dire qu'ils ont une vocation précise et limitée à un segment de la vie publique et du bien commun ou bien ils sont à la frontière de plusieurs segments et leur taille est alors d'une autre envergure.

Dans la verticalité, on devient membre par adhésion. Dans l'horizontalité par élection. Le droit associatif libanais envisage ainsi les deux formes et prévoit une grande transparence dans leur gestion. Sans cette transparence, le corps intermédiaire devient un écran de fumée pour votre politique.

Le droit libanais peut aussi prévoir une passerelle entre les responsabilités associatives et les responsabilités publiques. Certains postes de l'administration publique, les moins politisés de préférence peuvent être réservés, sur base d'un concours toutefois, à des responsables d'association qui ont une certaine ancienneté comme dirigeants d'association.

Les corps intermédiaires éducateurs du rôle de gouvernants.

Conclusions

Nous voici au terme de cette réflexion sur les manières nobles de gouverner le Liban. Cette réflexion que nous avons menées s'est traduite par de nombreuses interrogations que chaque politicien libanais doit confronter à sa conscience s'il veut laisser un souvenir honorable après son passage dans la vie politique libanaise. Au-delà de la simple répartition confessionnelle des sièges parlementaires ou gouvernementaux, la décision politique au Liban a un fondement religieux incontournable qui appelle, lorsque la conscience politique est fidèle et honnête, un fondement moral indiscutable.

Si le Petit Guide se veut un ouvrage moral, il a voulu éviter de faire la morale. Il vise à aider la pratique de la bonne gouvernance au Liban ; aussi nous sommes-nous dispenses des prises de positions tactiques, en évitant au mieux de proposer des solutions aux problèmes qui se posent aux politiciens libanais. Nous comptons sur eux pour dégager les solutions, respectant les principes d'une bonne gouvernance, qui sont nécessaires à l'avenir du Liban.

Une bonne gouvernance, revient à gouverner avec vertu, à bien s'entourer, à reconnaître aux autres leur part de travail et à placer les enfants dans les priorités du gouvernement. Il ne peut y avoir de bonne gouvernance sans la connaissance et respect du droit, sans persévérance, sans vérité en politique, sans un dialogue fondé sur le pardon et sans même une certaine chasteté pour se protéger ou sans un retrait de la vie politique lorsque l'âge l'impose. Gouverner vertueusement s'accompagne de prudence contre les dangers qui guettent l'homme ou la femme politique tels que la mode et la séduction, les mauvaises alliances, la spéculation, le contournement des lois, le souci excessif des apparences.

La bonne gouvernance n'est pas un comportement abstrait. Chaque situation appelle un comportement particulier qui tienne compte de la morale. Cela ne peut se faire sans une bonne compréhension des faits, sans une attitude adéquate vis-à-vis des voisins du Liban ou de la population immigrée, sans créativité sur la question palestinienne, sans un souci constant de faire croître la paix ou sans prôner des conditions de travail qui soit respectueuses et adaptées.

En publiant ce Petit Guide, nous fondions un espoir de voir le Liban se gouverner de manière morale et spirituelle, d'une part en raison du fait que le monde a besoin d'un tel modèle pour avancer et d'autre part par le fait que le Liban, partageant un morceau de la Terre Sainte, ne peut trouver sa paix que lorsque la manière de le gouverner le rapproche du message divin qui l'a toujours accompagné et continue à le faire que le libanais soit chrétien, musulman, druze ou juif car quelque soit la religion dont on est le disciple, la miséricorde, la bonté, la fidélité, l'honnêteté et la

justice sont toujours des vertus reconnues et le gouvernement qui sait s'appuyer sur ces vertus ne peut être qualifié que de « bon gouvernement ».

TABLE DES MATIERES

Beyrouth 2007